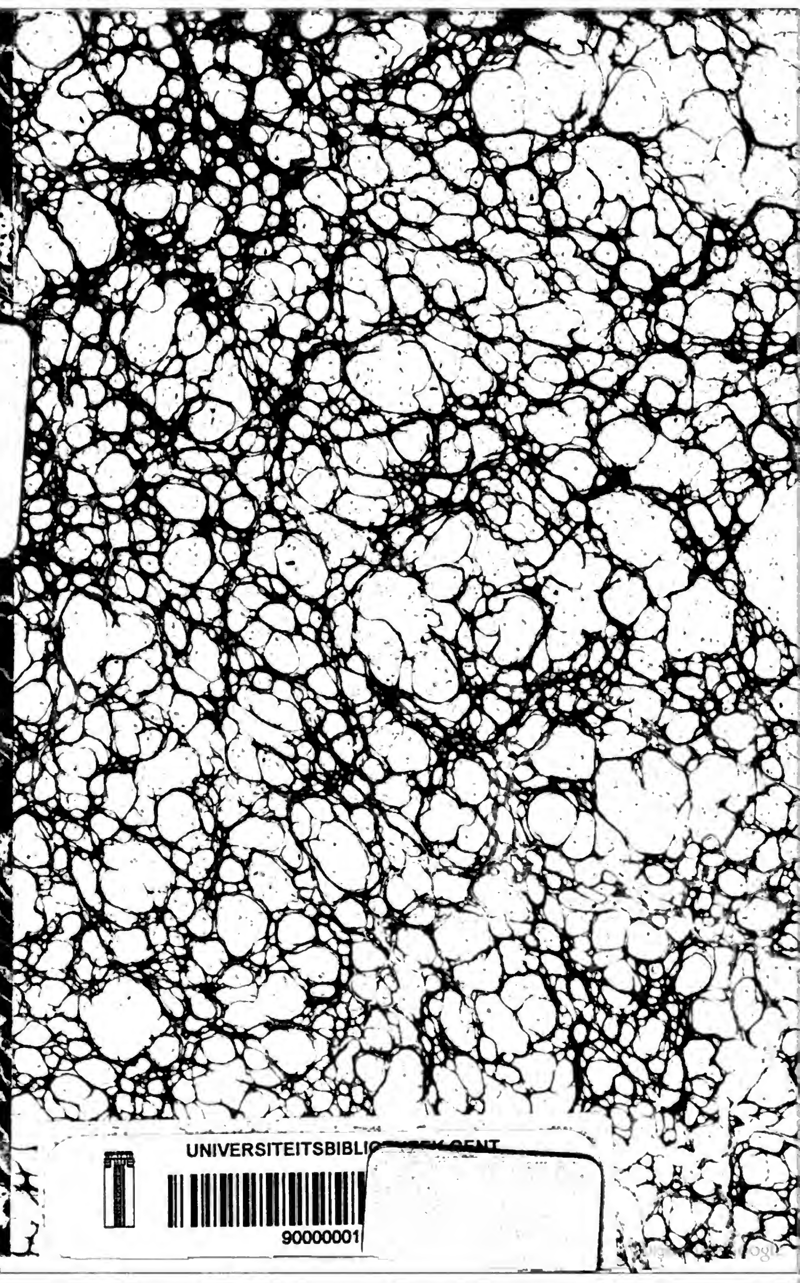
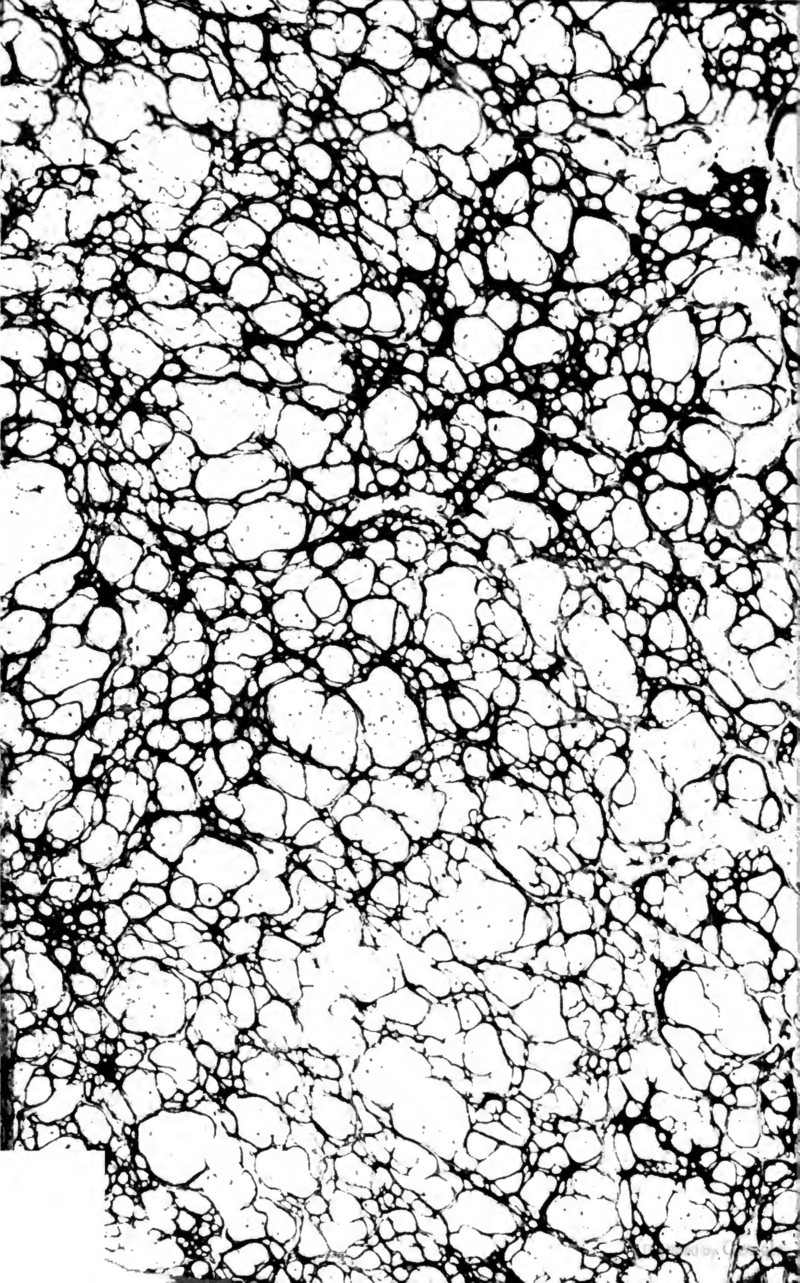






LA COMPLAINTE ET LE JEU

DE

PIERRE DE LA BROCE,

CHAMBELLAN DE PHILIPPE-LE-HARDI,

Qui fut pendu le 30 juin 1278;

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR ACHILLE JUBINAL,

D'après le manuscrit unique de la Bibliothèque du roi.

PARIS.

TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 12.
SYLVESTRE, RUE DES BONS-ENFANS, 30.
MERKLEIN, RUE DES BEAUX-ARTS, 11.

1835.

Ces deux pièces n'ont été tirées qu'à un très petit nombre d'exemplaires, dont* dix *sur papier de Hollande,* cinq *sur papier de Chine, et* cinq *sur papier de couleur.



PRÉFACE.

Avant de donner au lecteur les deux morceaux poétiques qui font l'objet de cette publication, je crois devoir réimprimer ici ce qu'on lit touchant l'histoire à laquelle ils font allusion, dans la *Bibliothèque des romans* du mois de septembre 1778, après une dissertation relative aux amours de la reine Blanche et de Thibaut de Navarre, ainsi que dans la *Chronique de saint Denis*, sous la rubrique du règne de Philippe III. Ces deux récits mettront dès l'abord au courant, beaucoup mieux que je ne le pourrais faire, et laisseront à l'événement dont il s'agit la physionomie que lui a donné chaque écrivain.

Voici le premier de ces récits.

« Philippe-le-Hardi eut deux femmes. La première fut « *Isabelle d'Aragon*, qui vécut environ une dizaine d'an« nées et mourut peu avant que son mari montât sur le « trône, d'une chute de cheval qu'elle fit dans la Calabre. « Elle n'est l'héroïne d'aucun roman.

« Le roi épousa en secondes noces *Marie de Brabant*, « princesse aimable et éclairée, qui avait du goût pour les

« arts, les sciences et les lettres. Si nous ne plaçons point « cette reine parmi nos héroïnes de roman, au moins pour- « rions-nous la compter parmi les auteurs de ces sortes de « fictions ; car il est très probable qu'elle a travaillé à plu- « sieurs ouvrages de ce genre. On croit qu'elle a eu la « plus grande part à ceux qui ont paru sous le nom d'*Ade-* « *nez*, qui fut d'abord roi d'armes du duc de Brabant, et « ensuite attaché à elle même. (1)

« Nous avons déjà dit un mot de ce soupçon en rendant « compte d'une partie de ces romans, tels que ceux de « *Berthe aux grands pieds*, de *Cléomadès*, et d'*Ogier le* « *Danois*. On lui attribue aussi celui de *Buenon de Com-* « *marchis*, que nous ne connaissons pas. Il paraît que la « reine *Marie de Brabant* avait pour associée dans son « travail une amie, dame d'un rang considérable. Elle s'ap- « pelait *Blanche*, et l'on croit que c'était *Blanche d'Ar-* « *tois*, cousine de la reine, qui épousa ensuite *Henri de* « *Champagne*, roi de Navarre, petit-fils du roi Thi- « baut. (2)

« Quoique cette reine, *Marie de Brabant*, eût tant de « goût pour les romans qu'elle en composât elle-même de « très tendres et en vers, il n'en a été fait aucun sur son « compte, et elle ne fut point soupçonnée de galanteries « personnelles, mais elle essuya une accusation bien plus « grave et plus singulière. Nous ne pouvons nous empêcher « d'en rapporter ici les circonstances : elles ne sont rien « moins que romanesques ; mais elles sont étranges, et « caractérisent l'ignorance absurde et révoltante du siècle « de *Philippe-le-Hardi*.

« Ce monarque avait fait son favori et son premier mi-

« nistre d'un homme d'une extraction très basse et d'un état « tout à fait subalterne : c'était *Pierre de la Brosse*, qui « avait été son barbier (3). Ce parvenu, qui sans doute était « souple et avait de l'esprit, ayant vu monter son maître « sur le trône, et y étant monté presqu'à côté de lui, s'a- « visa de devenir jaloux de l'empire que pourrait prendre « sur l'esprit de *Philippe*, *Marie de Brabant* qu'il avait « épousée en **1274**. Dès l'année suivante **1275**, Louis, l'aîné « des fils que le roi avait eus de sa première femme, *Isa-* « *belle d'Aragon* étant mort à ce que l'on disait, empoi- « sonné, *La Brosse* imagina de jeter des soupçons sur la « personne du monde qui devait être la moins suspecte : « C'était la reine. Il eut l'audace de faire entendre au roi « que cette princesse qui espérait avoir des enfans (elle « en eut en effet), voulant leur assurer le trône, avait « formé le dessein de faire périr les trois princes du pre- « mier lit qui leur en fermaient l'accès ; il ajouta qu'elle « pourrait finir par le roi lui-même. Le faible monarque, « accoutumé à croire tout ce que lui disait son ancien bar- « bier, auquel il avait absolument accordé le soin de sa « santé comme son premier chirurgien, celui de sa mai- « son comme son premier chambellan, et celui de ses « affaires comme chef de son conseil, se mit dit-on, dans « une si grande colère contre la reine, qu'il voulait la faire « brûler vive ; mais les princes du sang et les principaux « pairs, auxquels il communiqua ses soupçons, loin de les « adopter firent entendre au roi qu'il ne pouvait ni ne de- « vait sévir avec tant de rigueur et si précipitamment con- « tre une reine qu'il aimait ; qu'au contraire il devait éclair- « cir le fait et chercher à connaître le véritable coupable.

« Cette observation était si juste qu'elle ne pouvait man-
« quer d'être sentie ; mais le genre d'information que l'on
« choisit de préférence, prouvait bien l'ignorance épou-
« vantable du siècle de *Philippe-le-Hardi*. On crut qu'il
« fallait aller au sorcier, et l'on ne fut embarrassé que sur le
« choix des devins. Il y en avait alors trois en réputation, l'un
« était un homme de qualité *vidame de Laon* ; le second
« un nommé *Sarrasin* (4), et le troisième une béguine de Ni-
« velle en Brabant, dans les états du père de la reine. Ce
« fut cette dernière que l'on choisit, et l'on juge bien que
« ce choix ne fut pas inspiré par *La Brosse*. Mais sentant
« l'importance dont il était pour lui que la dévote préten-
« due, prophétesse ou sorcière, ne détruisît pas son accusa-
« tion, il se rendit maître du choix des députés que le roi
« envoya pour la consulter ; ce furent l'abbé de Saint-Denis
« et l'évêque de Beauvais. Il paraît que le premier était un
« bon homme, et le second un prélat entièrement dévoué
« à *La Brosse*, auquel il avait l'obligation de son évêché ;
« le ministre d'ailleurs avait épousé sa cousine. Les ambas-
« sadeurs d'un grand roi eurent audience de la béguine, et
« ce fut sans doute à raison de sa dignité que l'évêque vou-
« lut lui parler le premier et seul. L'on ne sait pas bien tout
« ce qu'il lui dit ; mais il y a apparence qu'il employa les
« promesses et les menaces pour la porter à confirmer le
« soupçon jeté sur la reine. S'il n'en vint pas tout à fait à
« bout, au moins l'engagea-t-il à ne le pas détruire ; car elle
« ne répondit autre chose à l'abbé de *Saint-Denis* lorsqu'il
« vint la consulter, sinon qu'elle avait dit à l'évêque de Beau-
« vais tout ce qu'elle avait à dire, et qu'elle n'avait rien à
« y ajouter. Les députés étant de retour à la cour, on juge

« bien que le roi interrogea l'évêque ; mais celui-ci assura « qu'il ne pouvait rien révéler de ce que lui avait dit la bé- « guine, attendu que cela lui avait été dit dans le secret de « la confession. — *Dom évêque, répliqua Philippe-le-* « *Hardi, par le Dieu qui me fit, je ne vous ai pas envoyé* « *pour la confesser, et j'en saurai la vérité.* — Ces paro- « les furent le premier pas que fit le roi vers l'éclaircisse- « ment de ce fait important. Il envoya deux autres députés « à la béguine, sans doute sans consulter *La Brosse*. L'un « était l'évêque de *Dol*, l'autre un chevalier templier. « L'oracle s'expliqua avec eux sans équivoque. Voici ses « termes : — *Dites au roi de ma part qu'il ne croie pas* « *toutes les mauvaises paroles qu'on lui dit de sa femme*, « *car elle est bonne et loyale envers lui, et tous les siens,* « *de bon cœur et entier.* — *Paul Emile* un de nos an- « ciens annalistes, qui a écrit l'histoire de France en très « beau latin, ajoute qu'elle déclara de plus que le prince « avait été empoisonné par un homme qui l'approchait de « près, et était à portée de le voir tous les jours, ce qui « semblait désigner *La Brosse*.

« Dès ce moment le favori devint suspect à son tour, et « il ne tarda pas à succomber. La reine était traitée en ac- « cusée et reléguée dans son appartement ; mais le comte « d'Artois, cousin germain du roi par son père, frère de « *saint Louis*, et de la reine par sa mère *Mahaud de* « *Brabant*, ayant pris hautement le parti de la princesse « outragée en offrant de combattre pour elle en champ « clos, et personne n'ayant osé se présenter pour soutenir « l'accusation, Marie reparut en public. Dans ce même temps « on apporta au roi un paquet de lettres qui avait été sur-

« pris venant d'Espagne et adressé *à La Brosse*. La France « était alors en guerre avec l'Arragon, et on découvrit par « l'ouverture de ce paquet que le ministre ci-devant bar- « bier, entretenait dans ce pays-là des correspondances illi- « cites. Le roi assembla aussitôt un conseil dans le château « de Vincennes, où il se trouvait alors. La Brosse n'y fut « point appelé; mais au contraire on y fit entrer le comte « *d'Artois* et le duc de *Brabant*, frère de la reine, qui était « accouru en France pour la justifier. On résolut dans ce « conseil d'arrêter l'insolent accusateur de la reine, ce qui « fut exécuté sur-le-champ. On le conduisit d'abord à Paris; « puis, on ne sait pourquoi à Jenville en Beauce, terre « qu'il avait achetée; mais bientôt après il fut ramené dans « la capitale, où son procès lui fut fait, dit l'histoire, par « les barons; c'est-à-dire par une commission composée « de grands seigneurs, entre lesquels étaient les ducs *de* « *Bourgogne, de Brabant*, et le comte *d'Artois*. Il fut « condamné à être pendu, et le jugement fut exécuté le « jour même en présence des princes et seigneurs qui « l'avaient jugé. C'est ainsi que la reine Marie de Brabant « fut vengée de l'accusation la plus injuste et la plus har- « die. Depuis ce moment, aucun orage ne troubla son « union avec le roi; elle en eut un prince, qui eut pour apa- « nage le comté d'Evreux, et deux princesses.

« En 1285, Marie de Brabant devint veuve, et survécut « trente-six ans au roi son mari. Elle ne mourut qu'en 1321, « après avoir vu son petit-fils *Louis*, comte d'Evreux, de- « venir roi, en épousant *Jeanne de France*, fille unique « de *Louis*, petit-fils de *Philippe-le-Hardi*. Elle est enter- « rée dans l'église du grand couvent des Cordeliers de Paris. »

— Je passe maintenant au récit de la *Chronique de saint Denis*, que j'emprunte au manuscrit du roi 8302, *folio 357, verso.*

« Pierre de La Broce maistre chambellan du roy fu mult
« enflez et desdaingneux de ce que le roy amoit tant sa femme,
« et en ot trop grant envie; et luy fu aviz qu'il ne serait plus
« si privé de lui comme il estoit devant, et que la grant
« haultesce ou il estoit si montez porroit bien abaissier. Si se
« pourpensoit de jour en jour, comment il porroit apeticier
« l'amour qui estoit entre le roy et la royne; et ne regar-
« doit pas le petit lieu dont il estoit venus, ne le bas estat
« dont il avoit esté; car quant il vint à la cour le roi Loys,
« il estoit un povre cirurgien, et estoit nez de Touraine. Si
« monta tant en haut que le roy Phelippe en fist son cham-
« bellan, et qu'il ne faisoit riens que par son conseil. Les
« barons et les prélas ne faisoient riens à court si ne luy
« faisoient grans dons et grans présens. (5) Ceste chose des-
« plut mult aus barons, et orent grant indinacion de ce qu'il
« avoit si grant puissance devers le roy, et faisoit si sa vo-
« lente, et ne demandoit riens au roy tant fust grant chose
« qui de riens luy fu escondite. Il requist au roy que mais-
« tre Pierre de Bavai, cousin sa femme, fust évesque de
« Baieux, et tantost le roy volt et commanda qu'il fust éves-
« que. Le chappitre de Baieux ne l'osa contredire pour la
« doubtance du roy. Le roy maria ses filz et ses filles là ou
« il volt commander, et tout à sa volente. »

— « *De la mort Loys le premier filz le roy Philipe.*

« En l'an de grace mil. cc. L x x v j. avint que Loys, le pre-

« mier filz le roy Phelipe morut, et fu empoisonné, si « comme aucun disoient. Le roy en fu en souspeçon de « Pierre de la Broce, et ceste souspeçon mist en son cuer « sus celluy Pierre qui estoit son maistre chambellan. Car « il maintenoit et disoit en derrière que ce avoit fait la « royne, et quelle feroit, s'elle povoit, morir les autres, « pource que le roiaume péust venir aus enfans qui estoient « de son corps. La court de France en fu toute esméue, et « en murmurèrent pluseurs tant que le roy le sceut. Quant « le roy oy telz paroles, il fu mult pensis qui povoit avoir « fait tel traysson, et se pena moult en quel manière et « comment il le pourroit savoir. Si lui fu dit et compté « qu'il avoit à Nivele une Béguine qui merveilles disoit « des choses passées et à venir, et se contenoit en simple « habit comme saincte femme et de bonne vie. Et si avoit « à Laon un autre devin qui estoit vidame de l'eglise de « Laon, qui par art de nigromance savoit mult de choses « secrètes, et plus avant vers Alemaingne estoit un con- « vers qui avoit esté sarrazin, qui grant maistre et sage se « faisoit de tel besoingnes, et mult disoit de choses qui sont « à avenir. — Par Dieu, dist li Rois, aucuns trouvera-on qui « nous dira nouvelles de ce fait? — Sy apela son clerc qui « bien estoit son privé et homme secret, et luy pria qu'il alast « à Laon et à Nivelle, pour savoir lequel de ces prophètes « estoit tenus au plus sage, et qui mielx et plus certainement « diroit la vérité de ce que l'en lui demanderoit. Le clerc « ala à Laon et à Nivelle et enquist et demanda le plus sa- « gement qu'il pot lequel estoit tenus au plus sage de tel « besoingne. Sy trouva que la béguine estoit la plus renom- « mée des autres, et qu'elle estoit trop mielx créue que les

« autres de ce qu'elle disoit. Au roy de France retourna, « et luy conta tout ce qu'il avoit trouvé. Le roy manda « l'abbé de Saint-Denis qui avoit nom Maty, car ilz se fioit « mult en luy, et Pierre évesque de Baieulx qui estoit cousin « Pierre de la Broce de par sa femme, et leur commanda « qu'il allassent à celle béguine et qu'il enquérissent dili- « genment de la besoingne de son filz. Au chemin se mis- « trent et vindrent droit à Nivelle. Si comme il furent des- « cendus, l'évesque se party de la compaignie à l'abbé de « Saint-Denis, et fist semblant qui voloit dire son service. « Si s'en ala à celle devine, et lui fist pluseurs demandes de « l'enfant le roy qui avoit esté empoisonné, et luy pria mult « qu'elle n'en déist riens à l'abbé de Saint-Denis en France, « qui avec luy estoit envoié. L'abbé vint aprèz et lui de- « manda de l'enfant comment il en estoit alé; et elle respondy : « — J'ay parlé à l'evesque votre compaingnon, et luy ay « bien ditte la vérité de quanque il m'a demandé. Ne plus « ne autre chose ne m'en demandez, car nulle riens ne « vous en diroie. Quant l'abbé oy telles paroles, il en fu « mult courrouciez, et pensa bien qu'il y avait trayson. » Lors s'en tournèrent et vindrent là où le roy estoit. Le « roy parla premièrement à l'abbé, et lui demanda qu'il « avoit trouvé en celle femme, et qu'elle avoit dit. Et « l'abbé respondy que l'évesque y estoit premiers alé que « luy, et quant il y ala aprèz, elle ne luy volt riens dire. Le « roy manda tantost l'évesque, et luy demanda qu'il avoit « fait envers celle femme, où il l'avoit envoié. L'évesque « respondy : — Certes, monseigneur, ce qu'elle m'a dist « c'est confession, si que pour riens ne le vous oseroie « desclorre ne dire. — Quant le roy oy telz paroles, il fut

« yré et plain de mautalent, et luy dist : — Par mon chief,
« dant évesque, je ne vous y avoie pas envoié pour la con-
« fesser, et par Dieu qui me fist, je en saray la vérité.
« Atant ne la lairay mie. — Le roy manda Thibaut évesque
« de Dol en Bretaingne, et frère Arnoul de Huisemale,
« chevalier de l'ordre du temple, et leur enjoint et com-
« manda qu'il alassent à cette béguine hastivement, et
« que il parlassent à elle, eulx deulx ensemble. Lors se
« hastèrent moult les messagés, et vindrent à la béguine,
« et luy distrent qu'il estoient messagés le roy de France,
« et que pour Dieu elle leur déist la vérité de ce qu'il luy de-
« manderoient. Pluseurs demandes luy firent, aux quellez
« elle respondy. Quant vint en la fin elle leur dist : —Dittes
« au roy de France mon seigneur, que il ne croie pas les
« mauvaises paroles que on luy dist de sa femme, car elle
« est bonne et loiaux envers luy et envers tous les siens
« de bon cuer entièrement. — Les messagés s'en revindrent
« devers le roy leur seigneur, et luy racomtèrent toutes les
« paroles qu'elle leur avoit dittes bien et loiaument, et
« toute pure vérité. Dont pensa ly Rois qu'il avoit aucuns
« en son service et en sa court, qui ne luy estoient ne bons
« ne loiaux. Sagement se contint et fist semblant à sa chière,
« et à sa contenance, que il ne y en fust riens. »

— « *Comment le conte d'Artois ala parler au roy d'Espaingne* »

« Quant toute la terre de Navarre fu en la main du conte
« d'Artois, nouvelles en vindrent au roy d'Espaingne. Si se
« doubta mult de luy et de son royaume, et manda au

« conte d'Artois comme à son cher cousin, salut et bonne « amour, et luy manda que volentiers le verroit et parleroit « à luy. Le conte d'Artois reçut les messagés mult courtoi- « sement, et les fist demourer avec luy tant qu'il se fust « conseilliez. Tantost prinst un messagé et l'envoia au roy de « France ce que le roy d'Espaingne luy réqueroit, et que « riens n'en volroit faire sans son congié. Le roy de France « luy manda que bien luy plaisoit qu'il y alast comme eilz « qui tenoit pour bon et pour loial, et que bien se fioit en « luy. Quant le conte d'Artois ot congié il se mist en che- « min et ala au roy d'Espaingne le quel le reçut mult lie- « ment, et parlèrent ensemble de mult de chose, et mult luy « pria le roy qu'il féist la paix de luy et du roy de France. « le conte luy promist que volentiers le feroit. Si comme il « estoient ensemble, un messagé vint qui aporta tout l'estat et « tout le secret et tout le pensé au roy de France. Quant le « roy ot oy les messagés, il dist au conte d'Artois :

— « Beau cousin, je ne suis pas sans amy à la cour du « roy de France, et aussi me déussiez vous valoir et aydier « par raison de lignage. J'ay telz amys qui bien me scevent « mander tout son couvine, et qu'il veult faire, et qu'il a « en pensé. — Ainsi furent ensemble ne sçai quans jors le roy « et le conte, et se dedvisèrent ensemble et esbatirent tant « que le conte lui demanda congié, et le roy lui donna vo- « lentiers, et le convoia, et lui fist honneur et courtoisie « tant comme il pot. Le conte d'Artois s'en vint tout droit « en Navarre, et pensa mult de qui le roy d'Espaingne savoit « bien l'estat et le secret du roy de France. Si chéy en souspeçon « que ce ne venist de Pierre de La Broce. Lors se conseilla-il « à ses amis, se cestoit bon qu'il s'en alast en France, ou

« qu'il demourast en Navarre. Si luy fu loé qu'il porroit « seurement la terre laissier à garder aux chevaliers de « Pierre Sanses et à monseigneur Eustace de Beaumarchéis, « et aler en France si luy plaisoit. Le conte prist les seremens « des chevaliers de Pierre Sanses, et leur pria mult de gar- « der la terre en telle manière qu'il y eussent honneur. Atant « se party le conte et chevaucha tant qu'il vint en France, « et dist et racompta au roy Phelipe tout ce qu'il avait oy « et véu du roy d'Espaingne. Le roy pensa bien que ce ve- « noit d'aucun de ses privez qui estoient en son service. Pour « ceste chose fu-il mult en doubte à quelz gens et à quelz « personnes ilz se pourroit conseiller et dire son secret. »

« *Comment Pierre de La Broce fu prins et pendus.*

« En ce temps meismes avint que un messagé qui por- « toit lettres acoucha malades en une abbaye. Si le seurprint « si le mal, que il vit bien que il le convenoit morir. Si « appella ceulx de l'abbaye et leur fist promettre et jurer « que il ne baudroient ces lettres à homme vivant fors à la « personne du roy de France. Quant le messagier fu mort, « un moine de layens prist les lettres par le congié de son « prieur, et les porta tout droit au roy de France à Meleun « su Saine, là ou il estoit. Le roy reçut le moine liement « et luy fist bonne chiere; et puis prist la boite et entra « en une chambre pour estre plus privéement; et appela « aucun de ses plus privez, et fist ouvrir la boite et regar- « der dequel séel elle estoit sellée. Si trouva l'en que c'estoit « le séel Pierre de La Broce. Si furent les lettres véues et « levés; mais ce qui estoit dedens ne volt l'en pas des-

« crire ne fère savoir. Moult se merveillèrent ceulx qui les « lettres lurent de ce qui estoit dedens. Tantost se party « ly rois de Meleun, et s'en vint à Paris, et séjourna illec « .iij. jours. D'illec se party et s'en ala au bois de Viciennes. « Là fu mandé Pierre de La Broce, et pris et menez en « prison. Aprèz tantost, il fu envoiez à Yenville et fu mis « en la mestre tour. Nouvelles vindrent à l'evesque de « Baieux que Pierrez son cousin estoit prins. Si s'en ala au « plustost qu'il pot à court de Romme, et se mist en la garde « l'apostoile et en sa desfense. Ne demoura gaires après que « Pierre de la Broce fu amenez à Paris. Si furent mandez « pluseurs des barons de France pour voir et oyr le juge- « ment de Pierre de La Broce, et pourquoy c'estoit, « et comment il l'avoit desservy. Quant les barons furent « assemblez, Pierre fu tantost delivré au bourrel de Paris « qui pent les larrons, à un bon matin au soleil levant. Si « le convoièrent au gibet, le duc de Bourgoingne, le duc de « Breuban, le conte d'Artois, et pluseurs autres nobles ba- « rons. Le peuple de Paris s'esmut de toutes pars, et couru- « rent hommes et femmes aprèz, car il ne povoient croire « en nulle manière que homme de si haut estat fut devalé « si au bas. Le bourrel luy mist la corde entour le col, et « lui demanda s'il voloit riens plus dire; et il dist que nen- « nin; et tantost le bourel osta l'eschiele et le laissa aler « entre les larrons. — Nulz ne se doit fier en sa grant haul- « tesce ne en son grant estat, car la roe de fortune qui ne « se tient en un estat, l'ara tost devalé et mis au bas. Tous « ceulx que Pierre de La Broce avoit mis à court et aucu- « nement avanciez furent boutez hors du service, ne nul « n'en demeura que l'en péust savoir. »

On me permettra de compléter ces documens par l'apport d'un fragment inédit que j'ai rencontré pour la première fois dans le recueil de *poésies* d'où j'ai tiré *le fablel du dieu d'amour*. (6) (*Mst.* **7595.**) Ce fragment est extrait textuellement d'un manuscrit intitulé les *guerres d'outre-mer*, qui contient l'histoire de Guillaume de Tyr, et celle de ses continuateurs. Ce manuscrit appartient également à la bibliothèque du roi, et il est coté dans le fonds Colbert sous le nº **8315.**

« De Pierre de la Breche.

« Quant li rois Phelippes de Franche fils au roi Loeys ki
« fu revint de Thunes, il avoit en son hostel .j. chambre-
« lent ki avoit non Pières de la Broche. Nés estoit de l'ar-
« cheveskié de Tours de bas linage ; mais pour une maladie
« que li Rois Loeys, pères le roi Phelippon, avoit éue en sa
« gambe, estoit cil Pières venu en sa court. Biel savoit
« parler, et cortoisement; et qant li rois Loeys fu mors, cil
« rois Phelippes en fist son chambrelent. Pières servi si
« bien à sa volente que li rois l'avancha molt, et li donna
« molt de viles et de chastiaus. A daerrains monta Pières
« en si grant signorie que il ot bien .ij. mil livrées de terre, et
« plus de cent mil livres de meuble; car à painnes avoit
« baron ou roiaume de Franche ki ne li donnast. Et ki ne
« fust tous lies qant il voloit penre del' sien. Li rois meismes
« faisoit semblant que il li plaisoit qant on li donnoit. Il
« estoit à tous les consaus le roi toutes les eures ke il voloit.
« Et qant li baron avoient le roi consillié chou que il sa-
« voient que bon estoit, se il ne sambloit bon à chelui
« Pieron, li consaus n'estoit mie tenus; de coi li baron en
« avoient molt grant desdaing.

« En cele signorie ou cil Pieres estoit, avint que li ainsnés fils le roi moru. Chelui avoit li rois éu de la fille le roi d'Arragonne. Pières ki grant envie avoit de l'amour que li rois avoit à la roine, et ki avoit paour que il ne fust eslongiés de l'amour le roi par la roine, fist entendre au roi que elle avoit son fil empuisonné, pour chou qu'elle voloit que li enfant que elle averoit de lui éussent le roialme apriès son decès. Li rois en fist pluisours enquestes, et demander à auchunes personnes que Pières disoit ki en savoient; mais à daerrains trouva li rois tout en mençoigne et que Pieres l'avoit fait par desloiauté. Pour chou le fit penre; et qant il l'ot une pièche tenu em prison, il le fist pendre à Montfauchon (7), par la requeste des amis la roine; de coi il en i ot au pendre .xiiij. que contes que dus. »

Presque tous les écrivains postérieurs au treizième siècle, adoptant le second des récits que je viens de rapporter, ont raconté les faits de la même façon et pour ainsi dire en termes semblables. Quelques uns seulement ont varié dans certains détails, ou sur le fond de la question. Ainsi, par exemple, un écrivain étranger (*Franciscus Haræus*), qui a écrit en latin un livre intitulé : *Annales ducum Brabantiæ*, après avoir appris à ses lecteurs la mort du jeune Louis et l'accusation intentée contre la reine, ajoute que bien qu'on eût imposé des gardes à cette princesse, elle réussit cependant à faire passer des lettres secrètes à son frère le duc de Brabant pour le prier de venir la défendre, et que celui-ci partit aussitôt, n'ayant pour tous compagnons que son chien et un seul serviteur, lesquels il chérit tous deux beaucoup, aussi long-temps qu'il vécut. (*Profectum Bruxellâ*

Lutetiam uno die solo famulo et cane comitibus, eosque quoad vixit summè dilexisse.)

Le reste du récit s'écarte encore de ceux que nous avons vus plus haut, en ce que selon Haræus, Pierre de La Brosse aurait été appliqué à la question. (*Questioni subditus, dolum omnem retexit*). Cette circonstance ne se trouve mentionnée dans aucun écrivain français.

Haræus dit de même que Pierre fut condamné par sentence du parlement; (*parlamenti judicio condemnatus.*) nous avons vu au contraire que ce procès fut instruit par commissaires. Quant à la conclusion du chroniqueur étranger, elle ressemble à celle de nos propres historiens. Voici en effet ses paroles : —*Communi sontium patibulo suffixus est tanto procerum gaudio, ut ipse dux Burgundiæ et Robertus Atrebatium cum Joanne duce nostro, ad locum usque supplicii perrexerint, ut hominem scelestum ac omnibus æquè exosum, sublimem viderint.*

Les mots *æque exosum* semblent même indiquer qu'Haræus ne mettait pas en doute la culpabilité de La Brosse. Un assez grand nombre d'écrivains pourtant ne partagent point cet avis. Ainsi Guillaume de Nangis *qui parle en cela sagement*, écrit le père Daniel, n'ose assurer trop fortement que Pierre de La Brosse fut coupable, *car la malignité attribue souvent à ceux qui ont la confiance des princes des desseins qu'ils n'ont pas, par la seule raison qu'il serait de leur intérêt de les avoir.* Félibien, à l'année 1278 de son Histoire de Paris, rapportant les diverses opinions que souleva la chute du favori, s'énonce en ces termes : — *D'autres assuraient que tout son crime était d'avoir déplu aux grands par le mauvais usage qu'il avait fait de sa fa-*

veur auprès du roi Philippe; en sorte qu'on ne peut dire au vray si le supplice honteux qu'il souffrit fut la juste punition de ses crimes, ou l'effet de la vengeance de ses ennemis »

Mariana manifeste également quelques doutes sur la justesse des soupçons inspirés au comte d'Artois par le roi d'Espagne. « Ce fut peut-être, dit-il, une feinte pour alarmer le Français. » (*Esto quier, fuese verdad ò fingido, para tentar el animo del Frances.*) Ce qui semblerait confirmer encore la vérité de cette observation, ou du moins indiquer que la justice seule ne présida point au jugement des commissaires, c'est ce passage d'une chronique en vers des dernières années du treizième siècle : (Mst du roi, nº 221.)

« Contre la volonté le roy
« Fu-il pendu; il fu deffet
« Plus par envie que par fet. »

Ce dernier témoignage est surtout remarquable, d'abord parce qu'il déclare expressément que le roi aurait été violenté; — ensuite parce qu'il fait entendre que la condamnation du ministre aurait été moins le résultat d'un crime réel que l'œuvre d'une haine implacable.

A propos de cet événement, Mézeray, d'ordinaire si sage, s'est laissé aller à un bien singulier raisonnement. On trouve en effet dans son histoire, à l'année 1276, les paroles suivantes relatives à Pierre de La Brosse : —*Assez coupable quand il n'aurait point commis d'autre crime que d'avoir obsédé son roy et enlacé sa personne sacrée par ses artifices; car c'est un vol public à un particulier que de détenir et posséder seul celuy qui appartient à tous ses peuples comme tous ses peuples luy appartiennent*, etc. Nous n'essaierons

pas de réfuter cet argument. Avec nos idées modernes il ne soutiendrait point la discussion.

Parmi les écrivains récents, très peu ont parlé de la catastrophe qui nous occupe. En 1808 cependant, un romancier aujourd'hui oublié, fit paraître un ouvrage en deux volumes intitulé : *Marie de Brabant.* J'ai tâché, dans nos bibliothèques publiques de me procurer ce livre, afin de voir au moins qu'elle avait été l'opinion de son auteur sur les événemens qu'il mettait en scène. Je n'ai pu y parvenir.

M. Imbert a donné également sous le nom de *Marie de Brabant* une tragédie en cinq actes et en vers, qui obtint dans son temps assez de succès. Cette pièce finit par la mort volontaire du ministre, lequel est proclamé coupable.

Plus nouvellement dans *la Biographie universelle,* l'auteur de la notice sur Pierre de La Brosse a pris la défense de cet infortuné, et a dit expressément qu'il fut perdu par une *intrigue monacale.* Je serais très disposé pour mon compte, sinon à m'exprimer aussi affirmativement, du moins à penser à peu près de même; seulement à une intrigue de moines, je joindrais une rouerie de cour. Pierre de La Brosse dut en effet être victime de l'envie que souleva contre lui sa prompte élévation, et peut-être aussi son orgueil.

Enfin, en 1825, un homme de beaucoup d'esprit qui était alors un grave tragique et que nous avons vu devenir depuis l'un de nos plus féconds vaudevillistes, M. Ancelot, a fait paraître un poëme de Marie de Brabant qui a eu plusieurs éditions. Dans les notes de ce poëme on trouve un long extrait du 7e volume de *la Gaule poétique,* par M. de Marchangy, où l'afféterie de la forme peut seule l'emporter sur

la singularité du fond. L'auteur y compare Pierre de la Broce à *un monstre, à un serpent qui rampe*, etc., etc.

Maintenant que j'en ai fini avec le récit des faits et leur appréciation, je passe à l'examen des deux morceaux poétiques qui ont donné naissance à cette préface. Tous deux sont tirés du Mst. du roi 7218. Le premier qui est complet s'y trouve au feuillet 244 ; le second qui n'est malheureusement qu'un fragment occupe la page 158. A propos de ce dernier, je n'essaierai pas de résoudre toutes les questions relatives au théâtre, proposées par le Grand D'Aussy, au tome II de ses fabliaux, p. 220 de la nouvelle édition ; mais je dirai qu'on n'a cru peut-être leur solution aussi difficile que faute de s'être formé de ce dont il s'agissait une idée exacte. Selon moi, la naissance de notre théâtre ne date ni des mystères représentés pour la première fois en 1402 dans l'hôtel de la *Trinité*, par les *confrères de la Passion*, ni des réjouissances qui eurent lieu en 1389, à l'entrée de la reine Isabeau de Bavière dans Paris, ni même des divertissemens mimiques donnés en 1313, aux fêtes de la Pentecôte, par ordre de Philippe-le-Bel, en présence d'Edouard II roi d'Angleterre, pour célébrer la réception comme chevalier, du jeune Louys, alors roi de Navarre et depuis roi de France sous le nom de le Hutin (7).

Je me trompe fort, ou quelle qu'ait été sa forme, quelles que soient les modifications qu'il ait subies, l'élément dramatique n'a jamais cessé d'exister ; il n'y a jamais pu avoir solution de continuité complète dans la marche de l'intelligence humaine. L'erreur que je combats vient de l'opinion exagérée qu'on s'est formée touchant la barbarie des siècles qui précédèrent le quinzième. La preuve

2.

en est dans les monumens laissés par les huitième, neuvième et surtout par le dixième siècle. Cette dernière période a même sur les deux autres l'avantage de nous offrir des pièces incontestablement dramatiques. Je veux dire les comédies de Hroswita (8), qui furent jouées dans le couvent de Gandersein dont cette femme poète était nonne, et un dialogue de Théodulus qui met en scène une lutte poétique.

Néanmoins, si par théâtre on entend spectacle public, se donnant dans les villes à certains jours et à certaines heures, comme aujourd'hui, j'avoue que rien ne me prouve que le treizième siècle en eût; à plus forte raison en est-il ainsi pour ceux qui le précédèrent : mais si adoptant la division méthodique proposée par le savant historien *des Origines dramatiques européennes*, M. Charles Magnin, nous divisons le théâtre en théâtre *hiératique*, *populaire et aristocratique*, nous concevrons dès lors que si les villes n'étaient point assez riches pour entretenir des troupes de ménétriers, pour avoir des lieux propres à la représentation, et subvenir aux dépenses que nécessitaient les décors, — nous concevrons, dis-je, que les princes et les grands seigneurs qui avaient, eux, des ménestrels attachés à leurs personnes, que les abbés qui disposaient des vastes salles des cloîtres, en usassent pour faire représenter des *miracles* ou des *jeux*. C'est ainsi que Mathieu Paris dans ses *vies des vingt-trois abbés de St-Alban*, raconte que Godefroi, seizième abbé de ce monastère, y fit jouer la vie de sainte Catherine, et que pour rendre cette solennité plus brillante il emprunta du sacristain les chapes du chœur. — *Ibi quemdam ludum de sanctâ Catharinâ (quem miracula vulganter appellamus), fecit. Ad quæ decoranda petiit à sacristâ sancti Albani,*

ut sibi capæ chorales accomodarentur, et obtinuit; et fuit ludus ille de sanctâ Catharinâ.—Voilà pour l'élément hiératique, pour le théâtre monacal.

Quant à celui des seigneurs, les preuves de son existence ne manqueront pas non plus. *Le Miracle de Théophile* par Rutebeuf, *le Jeu de saint Nicolas* par Jehan Bodel, *le Jeu du mariage*, celui du *Pélerin*, et enfin le *Jeu de Robin et de Marion* par Adam de la Halle, sont propres à étayer notre manière de voir. Pourquoi d'ailleurs nos ancêtres n'auraient-ils pas eu comme les anciens, leur théâtre de table et de festins? Pourquoi même n'auraient-ils point possédé un théâtre de lecture? etc., etc.

A ces questions, ainsi qu'à bien d'autres que je pourrais poser ici, je n'ai pas de plus simple réponse à faire que de mettre le lecteur en présence du *Jeu de Pierre de La Brosse*. Evidemment, ce fragment entièrement allégorique n'est point un drame pour la foule. Le caractère des pièces composées pour le peuple, n'est ni aussi sévère ni aussi mesuré. D'ailleurs, l'opinion énoncée dans ce *jeu* sur la culpabilité de Pierre de La Brosse, a bien plus d'affinité avec l'esprit qui devait animer les seigneurs, qu'avec ce que le populaire devait penser de l'arrestation du favori. Je penche donc à croire que cette pièce a été composée peu de temps après le procès de La Brosse, et représentée, ou plutôt lue, dans la demeure de quelque famille seigneuriale ennemie de ce ministre et satisfaite de sa chute. Le peuple au contraire, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par le récit de *la Chronique de Saint-Denis*, était plein de pitié pour cette grande infortune, et s'émouvait puissamment à la vue des malheurs d'un homme considéré comme un des siens. A. J.

La complainte

DE

PIERRE DE LA BROCE.

Heu! heu! *michi!* las chétif, *domine*,
Cri-je merci à Dieu com chétif aminé;
Certes bien le doi estre, car pieçà ne finé,
De porchacier la honte dont je suis afiné.

Job fu riches et povres, ce nous dist l'escripture;
De sa richèce fu bons vers Dieu par mesure
Et de sa povreté fist-il bien sa droiture;
Anemis ne le pot ains prendre à desmesure.

De ce ne puis-je pas faire au pueple lonc conte :
Ne porquant s'ai éu assez d'avoir au monde,
Dont péusse avoir fet que fusse de mal monde.
Convoitise m'amort qui maint preudhomme afonde.

Por ce vueil ma légende ainz que je muire fère ;
D'acompaingnier à Job me déusse bien tère.
Il soufri quanqu'il ot el non de Dieu le père;
Ne sai gré de la moie à Dieu ne à sa mère.

Ne porquant j'ai trop bien ma dolor deservie ,
Quar ne cuit pas au monde homme qui soit en vie
Ait éu plus de moi grâce ne seignorie
Qui sitost l'ait perdue. Las! ce m'a fet envie.

Envie que j'avoie d'avoir trop covoitier,
Las ! chétis, j'en avoie plus que n'éstoit mestier.
Or m'a si convoitise gété en un sentier
Dont je ne puis issir tant i sache aguétier.

Las ! que valoie gie ? j'ai éu mal corage.
Avoirs me catoilloit dont j'avoie à outrage.
J'ai resamblé le chien qui passe son rivage,
Qui por l'ombre de l'eve laisse cheoir son fromage.

Tout ainsi ai-je fet par male convoitise
Où j'ai éu mon cuer et m'entencion mise.
Convoitise resamble cil qui le feu atise
Qui l'alume si grant qu'il covient qu'il se cuise.

J'ai fet en tel manière dont j'ai la char dolente.
Si vous dépri por Dieu nus ni mete s'entente.
Ne porquant nous savons que li douz fruis de l'ente
Eve et Adam deçut ; chartre en avons présente.

En ceste guise m'a avoirs trop décéu
De ce que maint preudomme estoient esméu
De doner, de promettre ; aucun l'ont bien véu,
De moi ont fet Adan : novèle en ai éu.

Il m'ont esté serpent. Tant m'i ont aguétié
Si me donoient-il par leur grant amistié.
Or m'ont par convoitise hors d'entour aus chacié
Aussi comme Adam fu de paradis vuidié.

Hélas ! ma pénitance est trop grief et vilaine.
Dès onques puis que Diex ot prise char humaine
Homme si haut monté ne fu mès en tel paine ;
Or se gart bien chascuns comment il se demaine.

Je me sui, ce me samble, demenez folement ;
Ne porquant si estoie de bel contenement :
Mès la fole penssée de mon entendement
Que j'avoie m'a mis à désavancement.

De moi ont fet adroit selonc cèle droiture ;
Car j'avoie le cuer trop plein de desmesure.
Ne porquant je fesoie selonc ma reverture,
Car vilains cuers si doit reperier à nature.

Mon père fu vilains et si fu chevaliers,
Et de garir les plaies fu ses premiers mestiers.
Et je restoie uns mestres qui amassoit deniers ;
Je cuidoie estre en haut : or sui des darreniers.

Las ! dolent qu'ai-je fet ? — la clef de France avoie ;
N'estoit ne dus ne conte se l'encontraisse en voie,
Se je le saluaisse, qui n'en éust grand joie.
Or ai-je d'aus joué à la boute en corroie.

Las ! il est trop liez qui doner me pooit !
Abé, prélat, évesque, chascuns à moi donoit.
Or puis-je bien bouter ma main en vuit booit ;
L'oue est et morte et vive qui les gros oes pouoit.

L'oue a non le roiaume, que l'en apele France,
Où il a tant de bien et de vraie sustance.
Las ! chétis, j'en avoie plus que ma soustenance ;
Or en sui forsgetez par fole outrecuidance.

Las ! j'ai éu le cuer plein de forsenerie ;
Viles, chastiaus avoie et toute seignorie,
Et avoie souz moi chevaliers de mesnie.
C'estoit bien contre droit : ce ma tolu la vie.

Aucun ne sevent pas por quoi condampnez sui.
Aussi nel' sauront-il que puisse par moi hui ;
Mès je vous di bien tant que grant pieçà m'esmui
A fère la dolour dont je sueffre l'anui.

A tous faz savoir qu'il i a plus d'un cas :
Ils puéent bien savoir que ce n'est mie à gas.
J'ai servi l'anemi qui m'a mis en ses las :
Por Dieu proiez por moi aussi comme d'un las.

Ahi ! gentil baron, por Dieu et por Saint Père,
Hé ! gentiz rois de France qui estes mon compère,
Bien sai que sui livrez par teus à mort amère !
De mes enfanz aiez pité et de la mère.

De moi sui corouciez, ce vous puis-je bien dire :
Bien me doit toz li mons et gaber et despire.
Cels qu'avancié avoie a convenu eslire
Et les a l'en fors mis du roiaume en l'empire.

Ahi ! gentil serjant qui estes demoré,
Quar penssez de bien fère, mon duel ert tost ploré ;
Je sui près de la mort : auques m'a açoré.
Tout ce m'a fet envie qui m'a déshonoré.

Je voloie mal fère cels qui m'ont fet aidance
Par male convoitise qui m'a mis en balance ;
Mès Diex qui autrefoiz le règne a fet aidance
Contre lui n'ira nus qui n'en ait destorbance.

Por qoi c'est li plus dignes de la crestienté
Et cil qui en est rois il est de Dieu renté.
Bien m'avoit l'anemi de son fort vent venté
Quant voloie du monde destruire la plenté.

Ahi ! gentiz roïne, preux et vaillant et sage,
J'aportai-je de vous une fois faus message
De ce c'onques n'éustes en cuer ne en corage :
Or en estes vengie voiant vostre barnage.

Hé ! enfés Loeys, de toi ne me puis tère ;
En paradis soit t'âme devant Dieu nostre père.
Por ta mort diffamai la dame debonère :
Si est mult bien resons la mençonge compère.

C'est la riens en cest mont qui plus grevé m'i a ;
Or m'aperçoif-je bien que cil qui envie a,
Qu'il est de la mesnie qu'on dit : « *trop en i a.* »
Bien pert que li déables près de moi se lia.

Péchiez avoit trop mis mon cuer à desmesure ;
J'avoie parchemin séelé sans droiture
Ou j'éusse enz escrit tant de male aventure
Qu'il en éust pesé mainte bele figure.

Seignor, plus i a cas que je ne vous diroie :
Com plus en conteroie et plus de honte auroie.
J'ai déservie honte bien est drois que je l'aie ;
J'estoie en droit sentier : or sui hors de la voie.

En droit sentier estoie, ce set bien tout le monde :
Honorés et amés et de duc et de conte.
Or vous puis-je bien dire, por voir le vous aconte,
Que cil qui plus m'amoient plus m'i feront de honte.

Seignor, au douz cors Dieu commant-je toute France,
Et mon seignor le roi que Diex gart de pesance !
Il pert bien que Diex l'aime, fet en a démonstrance :
Penssez tuit de bien fère, Diex vous en doinst puissance !

A ce que j'ai çi dit chascuns mète s'entente
Et gart bien qu'en son cuer point d'envie n'i ente.
Cil qui est en envie est en mauvaise sente :
Si poi n'en puet avoir qu'il ne s'en repente.

Explicit

DE PIERRE DE LA BROCHE.



De Pierre de La Broche,

QUI DISPUTE A FORTUNE PAR DEVANT RESON.

. . . .
Trop ai chier achaté l'avoir,
La richece et le seignorage
Qu'ele m'a fet lonc tens avoir :
Torné le m'a à grant domage.
Tels hom riches, plains de savoir,
Ne fu ainc mès à tel hontage.

Dame Reson, dame Reson,
Ma grant dolor ne puis refraindre.
Toz jours me truis en la meson
De plorer, de crier, de plaindre.
Fortune m'a longue seson
Fet en grande seignorie maindre;
Or m'est venue en desreson
Ma joie et ma clarté estaindre.

Estaindre, ce puis-je bien dire;
Quar amortis sui et estains.
Du roiaume sui en l'empire,
De mes anemis sui atains.
Tels me soloit dire : « Biaus sire »,
Qui me dit : « Traitres, atains! »
Or ne me prent talent de rire :
De dolor sui noircis et tains.

Tains sui de tainture parverse
Et de dolor tristre et amère,
Ma robe m'est vestue enverse
Quar cele est noire qui blanche ère.
Or voi-je chasse trop diverse,
Quar fortune est marrastre et mère :
Trop s'est à moi mal fère aerse
Si vous pri droit m'en veuilliez faire.

Çi parole Reson.

Pierres, fortune est en présence
Por dire ce qu'il li pléra,
Et chascuns par droite balance
Son loial droit enportera.
Selonc les moz et la sentence
Chascuns içi proposera :
Dame, bien le vueil sans doutance,
Mal ait qui s'en descordera.

Çi parole fortune.

A voi, Pierre, bien puis entendre :
Qui bien fet le bien trovera.
Tu te plains ! or m'estuet deffendre
Tout aussi com droiz le dira.
Or puis-je bien dire et entendre
Que li proverbes voir dira :
Qui le larron torne de pendre
Jà li lerres ne l'amera.

Je te tornai de povreté
Quant je te vi premièrement.
Je te donai la richeté
Où tu as ésté longuement.
Or as faussement esploité

Dont tu reçois le paiement :
Se tu pers en ta fausseté
Je ne t'en puis mès vraiement

Pierres, bien voi qoique nus die
Que tu viens en ta reverdure,
Quar qui metroit toute sa vie
A servir mauvès paine et cure ;
Et si lessast à la foïe
Por son mesfet soufrir lédure,
Tantost seroit l'amor faillie,
Quar mauvès est de tel nature.

Pierre, Pierre, se tu penssoies
Où je te pris ne en quel point,
Bien croi que jamès ne feroies
De moi fère clamor ne plaint.
Povres hom et noient estoies
Quant je te mis en si haut point :
Or me mesdis et me guerroies !
Ainsi s'ert mauvès tout à point.

Povres hom, ce di-je et despris,
Sanz richeté et sanz poissance,
Quant je te mis en si haut pris
Que sires estoies de France.
Or as par ton orgueil mespris :
Se droiz en a pris sa venjance
Et ta fausseté t'a repris
Porqoi m'en fez noise ne tance ?

Ci parole Pierre.

Hé ! fortune fausse et vilaine,
Vessiaus pleins de mal et d'amer,

Escorpie de venin plaine,
Au premier fez samblant d'amer
Et en la fin mésaise et paine
D'envenimer et d'enflamer:
Jà nus homme ne t'aura certaine;
Plus est muable que la mer.

Tu me méis au commencier
Plus aise que poisson qui noe.
Encor por moi plus essaucier
Me montas en haut sus ta roe.
Or m'es jà venue enchaucier
Et m'as si geté en la boe
Que tels me soloit deschaucier
Qui maintenant me fet la moe.

Quant doné m'éus tel hautece
Porqoi ne m'i as aresté?
Por moi fère plus de tristece
Le féis, c'est la verité;
Quar hom qui n'a plus richece
Quant il déchiet en povreté
A plus dolor, honte, et destrece,
Que s'onques n'éust riche esté!

Trop est fols qui en toi se fie,
Quar en la fin chier le compère:
Tu me fus au premier amie
Et norrice loiaus et mère.
Or m'es en la fin anemie
Et marrastre dure et amère,
Tu es aussi com l'escorpie
Qui oint devant et point derrière.

Trahison fu et faussetez,
Ce voit-on bien apertement,

Quant tant de biens et d'amistez
Me monstras au commencement,
Et me donas les richetez
Les honors et le tenement
Dont je sui en la fin getez
Et chaciez trop honteusement.

Ci parole fortune.

Pierres, moult très grant félonie
Me dis et moult très grant outrage :
Tu dis que je t'ai vilonie,
Et trahison fet et domage;
Non ai, Pierres, mès cortoisie
A toi et à tout ton lingnage :
Mès si mauvès n'estoies mie,
Quant je te mis en seignorage.

Bons et loiaus et preus estoies,
Près et de bien fère et d'entendre :
A tout servir t'abandonnoies,
Le grant, le petit, et le mendre.
Dieu et trestoz ses sainz servoies
Piteusement et de cuer tendre,
Et quant Diex vit qu'ainsi fesoies
Si t'en veut le guerredon rendre.

Lors te pris en humilité
Ou commandement Dieu le père,
Et le fist par grant amisté
Ta meson sus ma roe fère.
Or as en la fin esploité
Mauvesement de ta matère :
Orgueil as pris et vanité,
Et lessié la voie première.

Ta faussetez et tes orgueus
T'a fet en ceste dolor estre;
Traitres as et desloiaus
Esté vers ton seignor terrestre.
Li lerres privez est trop maus
Et tu savoies tout son estre :
Or as esté com li chaiaus
Qui runge les sollers son mestre.

Tu pooies trop bien savoir
Qu'en ma roe s'a .I. tel art,
Qu'il i covient si droit séoir
Que il ne pende nulle part;
Et qui pent il léstuet chéoir,
Et tu pendis, si Diex me gart
Vers le faus et lessas le voir :
Or t'en repentiras à tart.

Ci parole Pierre.

Hé! fortune dure et sauvage,
Bien m'as ore por fol tenu!
Je voi moult bien que cil domage
Me sont par toi tuit avenu.
Tu me méis ou haut estage
Et ne m'i as pas maintenu;
En dolor m'as mis et en rage:
Par toi me sont cil mal venu.

Son ami puet-on au besoin
Essaier, ce seut-on retrère;
Quar li ami bon et certain
Aident de ce qu'il puéent fère.
Li trichéor faus et vilain
Si ne fineront jà de brère :

Tels dit pardevant : « Je vous aim, »
Qui point et cunchie derrière.

Se tu fusses loiaus amie
De dolor m'éusses geté :
Mès tu m'es mortel anemie,
Ce voit-on bien par vérité;
Quar il ne te soufisoit mie
A tolir ta properité :
Ainz m'as tolu et mort et vie,
Et fet morir à grant vilté.

Au premier si haut me méis
Que toz li mons m'estoit amis,
Et en la fin tant me féis
Que toz li mons m'est anemis.
Au mains quant tu me désméis
Du lieu ou tu m'avoies mis,
En l'estat ou tu me pris
Porqoi ne m'i as-tu remis?

Se en mon premier estat fusse,
En bone grasse le préïsse;
Quar le cors et la vie éusse
Et avoir dont je me vesquisse,
Et me gardaisse, et percéusse
Comment loiaument me tenisse :
Or est ma vie si confuse
Que chascuns me het et despise.

Fortune, ceste desreson
M'as-tu fète et ceste durté :
Venuz sui de clère meson
En dolor et en obscurté.
Perdu ai ma bone seson ;
Chéus sui en maleurté :

Droit m'en féist, dame Reson,
De ce que ainsi m'a hurté.

Ci Parole Fortune.

Pierres, je ne t'ai pas ostée
Ta richèce ne ta poissance;
Mès ta grant fausseté provée
T'a mis en ceste meschéance,
A poi que tu n'as vergondée
La couronne et le Roi de France,
Et sanz reson a diffamée
La roïne ou tant à vaillance.

Garder déusses loiaument
Ton seignor lige et maintenir,
Et tu l'as servi faussement:
Fère le cuidoies morir.
S'as tu fet à ce jugement
A la mort maint homme venir:
Bien doit avoir mal paiement
Qui male oevre veut maintenir.

Tu as fet trop d'iniquitez,
Droiz t'en fet le guerredon rendre;
Se tu perds en ta faussetez
Tu ne t'en dois pas à moi prendre.
C'est ma droite propéritez
Que de monter et de descendre;
Jamès estat n'ert arestez
Or le faz grant or le faz mendre.

Por qoi sui fortune nommée;
Quar je faz bien le fort tumber
Et trébuchier en la vallée:
Et quant d'eus me veuille aprismer

Je les remets en la montée
Et si les faz seignors clamer.
Ainsi est ma roe tornée,
Quar je faz haïr et amer.

Ainsi Pierres te plains à tort,
Ce voit-on bien par vérité;
Tu meïsmes t'es mis à mort
Et de richèce t'es geté.
Or n'i a autre reconfort
Fors que je pri par amisté :
A reson que droit nous aport
Selonc ce qu'il est desputé.

Ci rent reson sentence.

Pierres bien as fortune oïe
Qui se deffent moult sagement,
Et dist que tu ne sivis mie
La voie du commencement,
Et que tu as de tricherie
Ton seignor servi faussement,
Et que c'est ses droiz et sa vie
De torner tost isnelement.

Ainsi Pierres à tort te plains
Et je croi bien qu'ele dit voir :
De tes mauvaistiez es atains,
Ce puet chascuns moult bien véoir,
Et par jugement est contrains
A ceste paine recevoir :
Li anemis ne s'est pas fains
Qui te tenoit en son pooir.

Li baras son seignor cunchie :
Jà si ne le saura farder;

Et cil qui sert de tricherie
Celui que il devroit garder,
Je di, par la virge Marie,
Qu'il seroit dignes de l'arder :
Por ce t'est la peine ajugie
Que tu recevras sanz tarder.

Droiz te condamne par droiture
Et je te conferm la sentence,
Mès sachiez que ce n'est cointure
De terrienne pénitance;
Mès la mort vient diverse et dure
Là ou Diex vendra sans doutance :
Qui mal fet, ce dist l'escripture,
Mal trovera : c'est ma créance.

Explicit

DE PIERRE DE LA BROCHE

QUI DISPUTE A FORTUNE

PAR DEVANT

RESON.

NOTES.

(1) *Adenez* ou le *roi Adenez*, quelquefois aussi appelé *Adans*, est sans contredit l'un des poètes les plus féconds du 13e siècle. (Voir pour plus de renseignemens la préface de *Berthe aux grands pieds*, par M. Paulin Paris). Son roman de *Cléomadès* fut composé de 1260 à 1294, peu de temps après la première de ces dates, selon toute probabilité, car il y regrette trop vivement le trépas du duc Henri de Brabant qui eut lieu à cette époque, pour que cette perte ne fût pas récente. Voici deux passages de ce roman dans lesquels Adenez fait allusion à la part qu'auraient prise conjointement à sa composition Marie de Brabant et Blanche d'Artois, fille de Robert frère de saint Louis, femme en première noces de Henri comte de Champagne, et en secondes d'Edmond comte de Lancastre, frère du roi d'Angleterre. Ces vers sont tirés du manuscrit du roi coté 1110. *Adenez* y explique pourquoi il ne nomme pas hautement les deux dames dont il parle.

Li Rouman de Cléomadès.

El non de Dieu le créatour
Qui nous doint par sa grant douçour
Que les ames li puissons rendre,
Voudrai à rimoier entendre.

Je qui fis d'Ogier le Danois,
Et de Bertain qui fu el bois,
Et de Buenon de Commarchis,
Ai un autre livre entrepris
Mult merveilleus et mult divers.
Diex doint que tel soit chescun vers
Que blasmé n'en soit et repris!
Mult est l'ystoire de grant pris
Et à oïr moult gracieuse.
Tant est diversse et merveilleuse
Que je croi c'onques nus n'oï
Si diversse comme cestui.
Je m'esmai forment de l'emprise
Comment l'aie bien à chief mise;
Mès ce me fet reconforter
Qui me daignièrent commander
Que je ceste ystoire entendisse
Et a rimer l'entrepréisse,
.II. dames en cui maint la fleur
Et de bonté et de valeur.
Leur nom ne veuil en apert dire
Car leur pès aim et dout leur yre,
Si que bien sai que ge mourroie
De duel se fet et dit avoie
Riens fors que leur plesir et gré.
Pour ce seront leur nom nommé
Se je puis si couvertement
Qu'entendre ne puisse la gent
Les noms d'eles quant le liront
S'en ne leur monstre ou li nom sont.

La fin de cest livre cerchiez
Se vous les noms trouver quidiez
Des dames dont m'oez parler. (1)
Là sont, là les covient trouver,

(1) Ces noms y sont en effet, puisqu'il raconte la mort du duc de Brabant, et qu'il envoie son livre à Robert d'Artois.

Là les querez se vous voulez.
Bon jour leur soit hui ajournez,
Et demain, et après aussi
Leur aviegne ce que je di!

Diex en ces .ij. dames assist
Tant de biauté quant il les fist,
Et de bonté qu'à souhaidier
I porroit-on petit aidier;
Car il n'i faut par vérité.
Chose qui affière à biauté,
Sage, cortoise et debonnère
Est chescune, quar examplère
Puet-on de touz biens prendre en eles,
Tant parsont et gentes et beles.

Desormès veuil commencier
Ceste matère à aprouchier
Quar g'en ai tel commandement
Que n'i doi metre longuement.
Mult me tien à bon heure
Quant tiex dame m'ont commandé
A fère chose qui leur plèse;
Liez en doit bien estre et aese.
Et vous dirai reson pourquoi
Joie de cuer avoir en doi:
Pour ce que n'ai sens dont séusse
Venir à chief se ge n'éusse
En leur douz commant pris l'avis
De l'œuvre que je vous devis.

Dames de si très grant hautece
Qu'eles sont firent gentillece
Quant me daignièrent commander,
Et certes mult en doi amer
Gentillece par cui le firent.
Par li fu ce qu'eles me dirent
Qu'à fère empréisse cest livre, etc.

Vers la fin du roman on lit encore :

Qui de ceste ystoire voudra
Avant savoir, il convendra
Que il la matère tant quière
Que il la truisse s'il la thiere;
Car les dames qui m'en contèrent
Tout le *tu autem* m'en nommèrent
Ce que je en ai dit içi.
Dieu de leur commant mult merci
Quant onc me firent entremetre
De ceste ystoire en rime metre.
A mon povoir me sui penés
Que leur commant fust achevés.

Les dames qui ce me contèrent
A faire cest livre monstrèrent,
Royaume leur humilité.
Or me doinst Diex que a leur gré
Y aie ma paine emploié.
Je li pri que il m'y aie;
Nommer les veuil qu'en couvent l'ai
En cest livre, et je le ferai.
Dont me convient bien aviser
En ce que l'en ne puist trouver
Fourme ne voie qui enseigne
Riens nule qui leur nons enseigne
A ceus qui querre les voudront,
Ne dont riens jà n'en trouveront
Chose escripte, n'en ai pas soigne,
En quoi l'en me truist en mençoigne,
Mès en vérité la plaisant.
A ce fait bon estre entendant :
Riens ne vaut chose mençoniable ;
Je me tien à la véritable.
E Diex! donnez moi sens par quoi
Nommer les puisse si com doi.

Maintenant se Diex me toussaut
Ai nommée une qui mult vaut
Dont me convient l'autre nommer.
A Diex tant par font à amer
Mult est chescune bonne et sage
En fais, en dis et en usage.
Bien doivent à Dieu obéir
Liement, et cuer et cors offrir.
Adès mouteplieront en bien :
Ne croi qu'en eles faille rien.
Cel don leur donna Diex sanz doute :
Haïr leur fist mauvestié toute.
En leur cuers mist ainssi le croy
Amours pour lui amer en foy.
Nommées les ai ce sachiez :
Ne cuit pas qu'entendu l'aiez,
Ne je ne quier ne nel' voudroie.
Diex leur doinst honeur et grant joie
Et tant faire en leur plaine vie
Que la douce vierge Marie
Face de leur ames présent
A Dieu le jour del' jugement,
Et Diex par sa grant bonté vuelle
Que cest présent en gré requelle! etc.

(2) C'est une chose bien remarquable que le goût qu'avaient alors pour la poésie les hautes classes de la société. Outre le roi de Navarre Thibaut IV, surnommé *le Grand*, le comte d'Anjou frère de saint Louis, le roi Jehan, le comte de Bar, Robert de Blois, etc., etc., nous voyons le duc Henri, troisième du nom, père de la reine Marie de Brabant, composer des chansons ; les deux que je cite ici sont tirées du Manuscrit du roi, 7222, l'un de nos meilleurs et de nos plus vastes *Cançonneros* du treizième siècle. Sous l'embranchement de l'*A* qui commence la première de ces pièces, le duc de Brabant est représenté en miniature, sous la figure d'un guerrier à cheval, enant un glaive à la main. Cette lettre qui n'a pas moins de deux pouces de hauteur est fort endommagée par la vétusté.

Li dux de Brabant.

Amors m'est u cuer entrée,
De chanter m'a esméu :
Si chante por la bele née
A cui j'ai mon cuer rendu
Ligement,
Et sachent la gent
Mercier ne doit-on de mon chant,
Fors li
Cui
J'aime si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

Se j'ai dolor endurée
Por amor et mal sentu,
Il me plaist bien et agrée
Quand j'ai si bien esléu.
N'ai talent
D'amer faussement;
Amender vueill, et loiaument
Amer par li
Cui
J'aime si
Que j'en ai et cuer et cors joli,

Amors est en moi doublée,
Pluz que onques maiz ne fu.
Si servirai à durée
Dex doint c'on m'ait retenu.
Temprement
Amorousement
Sanz fausser, car je ne puis

Oublier celi
Cui
J'aime si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

Et s'amors les suens avance
De moi li doit sovenir,
Car je sui suens sanz faillance
A toz jors sanz repentir.
Ententis
Serai mès touz dis
D'avancier amors et son nom haucier,
Par li
Cui
J'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

Adès me croist ma poissance
Et volentez de servir,
Sanz celi ou j'ai fiance
Ne porrai mie guarir.
Si conquis
M'ont si très douz ris
Sans cuidier sai que je ne puis
Eslongier de li
Cui
J'aim si
Que j'en ai cuer et cors joli.

Quens jolis
De Flandres amis
Cui j'ai chier,
Me sauriez vous conseillier
De li
Cui
J'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli?

Li Dux de Brabant.

Hé Gelibert, dites s'il vos agrée,
Respondez moi à ce que vous demant :
Uns chevaliers à une dame amée
Et si vos di qu'il en est si avant,
Que nuit et jor fait de li son commant.
Tant ont amors la dame abandonnée,
Dites s'amors vait por ce eslongant?

Dux de Braibant, jà orrez ma pensée :
Jà bone amors jura por ce faillant,
Ancoiz seroit en loial cuer doublée
S'on li faisoit bonté et biau semblant.
Se la dame a doné a son amant
Jà n'en sera por ce fors mieuz amée
S'en son cuer a point de bonté manant.

— Hé! Gelibert, ou avez vos trovée
Ceste raison? — trop vos voi non sachant.
L'en tient plus chier la chose désirée
Que ce qu'on a abandonnéement.
Ne m'alez mie de ce aprendant,
Tant est amors servie et honorée
Com la dame se garde saumemant.

Le Mst 7222 contient quatorze chansons de Gelibert de Berneville, qui est aussi nommé *Ghilibers*. Presque toutes sont adressées à sa dame. Le Mst. 184 (suppl. fr.) en contient aussi plusieurs avec un envoi à Robert le Bouteillier, à Michel de Waisdier, à Gilles de Noeville, à Colars le Bouteillier, poètes contemporains. Elles roulent toutes sur des sujets amoureux.

Voici maintenant d'après le fond Lavallière, la fin du roman de *Cléomadès*, où il est longuement question de la mort du duc de Brabant à laquelle Adenez lui même assista. Ce morceau présente un tableau touchant.

Ce livre de Cleomadès
Rimai je li rois Adenès
Ménestrés au bon duc Henri.
Fui cel m'aleva et norri
Et me fist mon mestier aprendre.
Diex l'en veuille guerredon rendre
Avec ses sains en paradis.
Loians princes fu et gentis,
Et bons, et biaus, et douz, et frans,
Et courtois. Ne fu-ce duels grans
Quant tez princes si tost moru,
Comme li bons dux Henris fu!

De sa mort fu deus et pitiez;
Mais ne pot estre respitiez
De la mort, car avoir le volt
Cil qui bien pooir dou faire ot:
Ce fu Diex qui les bons eslit.
A son oez por ce tost le prist
Et bien i parut à sa fin
Que vers Dieu avoit le cuer fin;
Car si son afaire fina
Que ne se porroit afiner,
Nus hom miex por en bien finer
Que il s'afina finement.
Mult prist graciex finement :
Mult doit bien estre la méfine
De celui qui en tel point fine
Que il fina à son finer.
Li cors fist si l'ame afiner
K'ains afinez ne fu fins ors
Miex que l'ame afina le cors.

Diex par sa très douce poissance
Ait en gré prise la finance
De son daerrain paiement;
Car mult le paia saintement.

Ne li convint pas sermonner
Ne de Dieu riens amonester.
Il méismes s'amonestoit.
Lui et les autres sermonnoit
Qui illuec èrent assamblé.
De gent y avoit grant plenté,
Car il méismes commanda
A tous ceaus qui estoient là
C'on féist tous les huis ouvrir
Et péussent à lui venir
Tout cil qui venir il vorroient
Et povre et riche s'il vouloient,
Et on le fist tout ensement.
Plenté de monnoie et de gent
Erent assamblé entour lui.
Je méismes aussi i fui
Qui puis bien dire sans doutance
K'ains plus bele reconnaissance
Ne pot avoir nus hom mortés
Que il ot, Diex en soit loés!

Je vous pri que pour lui priiez
Que Diex li pardoinst ses pechiez
Si vraiement qu'il pardonna
Sa mort le jour que l'assena
Longis de la lance au costé
Quant par lui fumes racheté.
Et tuit cil soient bénéoit,
Qui diront: — amen, Diex l'otroit!

De Brabant tint la seignorie
Cil dus; or doinst Diex bonne vie
Céaus et celes qui de lui sont
Venu et qui mais en venront;
Et gart le bon conte Guion (1)

(1) Guion ou Gui, fils ainé de Marguerite la Noire, lui succeda en 1280.

De Flandres qui.......
Car en lui maint par vérité
Fais et honneur et charité.
Et certes se a lui.....
Da la bonté plus parleroie
De lui et de ses bons enfans
En cui loiautés est manans.
A tant m'en vueil ore paser;
Li bons se sara bien monstrer.
Lui et les siens Diex garder vueille
Et tous à s'amour les acueille,
Et puist le duc Jehan (1) garder
De Brabant, en honnour monter
Le vueille, et li doinst chose faire
Qui lui et au siècle puist plaire.
Lui et monseignor Godefroid (2).
Mainte fois m'ont gardé dou froit.
Cil dont je faz çi mansion
Diex leur en rende guerredon,
Car n'ai pooir dou desservir.
Diex le vueille à tous ceux merir
Qui m'ont fait et donné douleur.
Bénéoit soient mi bienfeteur!
Diex gart chascun lui et les siens
Et leur mire trestous les biens
Que il ont moi et autrui fais,
Et leur pardoinst tous leur meffais,
Et nous doinst por un douz plesir
K'a bone fin puisons venir:
Et Diex le nous otroit ainsi!
C'est la fins de ce livre ici.

(1) C'est le fils cadet de Henri III qui régna après lui sous le nom de Jean I *le victorieux*, au detriment de son frère ainé Henri, dont on fit un religieux.

(2) Godefroit ou Geoffroi devint sire d'Arschat, et fut tué à la fameuse bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302.

Là se trouve au manuscrit une miniature représentant Adenez offrant son livre au comte d'Artois. Le poète porte une couronne sur la tête, fait qui, rapproché de son titre de *roi Adenez,* induit à croire qu'il avait remporté le prix sur les trouvères de son temps dans quelque cour d'amour ou quelque GIEU SOUS L'ORMEL. Après, se trouve l'envoi suivant :

A noble comte preu et sage,
D'Artois qui a mis son usage
En Dieu honnorer et servir
Envoi mon livre por oïr
Comment il est fais et dités.
Or vueille Diex que il soit tés,
Que li quens le reçoive en gré
Et li doinst par sa grant bonté
Honnor d'armes et d'amor joie.
Si m'ait Diex! je le vorroie.
Ainsi soit-il que je l'ai dit!
Amen, amen, *et explicit.*

Explicit

LI ROMAN DE CLÉOMADES.

Pour terminer toutes ces digressions sur le duc de Brabant et sa famille, je rappellerai ici le singulier spectacle qui eut lieu selon *Albéric des Trois-Fontaines*, lors du mariage de Mahaut de Brabant, fille aînée du duc Henri II, avec Robert *comte d'Artois* (1237), le même qui se trouve nommé dans une petite pièce fort curieuse intitulée : *Resveries*, et que j'ai insérée dans mon recueil de chants de *Jongleurs* et de *Trouvères*. (Paris, in-8°, 1835. Merklein, rue des Beaux-Arts, n° 11.)

Voici ce que dit Albéric des Trois-Fontaines. Je cite ces paroles parce qu'elles ne sont point indifférentes pour l'histoire du théâtre :

Ibi, sicut dicuntur, usque ad centum quadraginta milites, et illi qui dicuntur ministelli, in spectaculis vanitatis multa ibi fecerunt, sicut ille qui in equo super chordam in aere equitavit, et sicut illi qui duos boves de scarlata vestitos equitabant, cornicantes ad singula fercula quæ apponebantur.

(3) L'histoire des grands officiers de la couronne à l'article des chambellans donne une assez longue notice sur Pierre de La Brosse, mais ne parle pas de cette circonstance, ce qui me porterait à la révoquer en doute.

(4) La chronique de saint Denis, que je cite un peu plus loin, dit que c'était non un nommé *Sarrasin*, mais un convers qui *avait été sarrasin*. Ces deux choses sont bien différentes.

(5) La concordance de ces paroles avec celles de la *complainte* et *du jeu de Pierre de La Brosse* est une chose à remarquer.

(6) Dans *son examen critique du roman de Berte aux grands pieds,* M. Francisque Michel fait observer avec raison que ce fragment est de la main qui a écrit le roman de la *Violette* contenu dans le même manuscrit. L'écriture n'en remonte certainement pas au-delà de l'an 1300.

(7) *Il le fit pendre à Montfauchon*. Ce passage me fournit naturellement l'occasion de relever l'erreur généralement répandue, que ce fut Enguerrand de Marigny qui *étrenna* ce gibet le plus superbe du royaume, comme dit Sauval. Pour rendre le trait plus piquant, on a même écrit qu'il l'avait fait bâtir; mais Mézerai, que la plupart de historiens postérieurs n'ont fait que copier, dit qu'il l'avait fait *rebâtir*. Hurtaut et Magny, auteurs du *Dictionnaire historique de Paris et de ses environs*, avancent même « *que l'opinion commune est que ce fut Pierre de La Brosse qui fit bâtir ce gibet.* » Nous croyons que ceci est une inexactitude, car ils ne citent pas leurs autorités. D'ailleurs l'écrivain contemporain n'eût certainement pas négligé de mentionner cette circonstance si elle eût existé, et puisqu'il ne l'a pas fait, il est probable que Montfaucon existait avant Pierre de La Brosse. Nous préférons donc nous en

tenir à l'opinion de M. Méon, qui, dans une note sur un passage *des chroniques de saint Magloire*, (p. 228, t. 2 de ses fabliaux) dit que Pierre de La Brosse fut pendu le 30 juin 1278 au gibet de Montfaucon qu'il avait fait *rétablir* quelques années auparavant.

(7 (*bis*) p. 19, *ligne* 23) Voici la description de ces fêtes tracée par Godefroy de Paris, rimeur contemporain, dont la chronique a été mise au jour par M. Buchon en 1827. Comme tout le monde ne possède pas la volumineuse collection dans laquelle elle est enfouie, je reproduis ici les passages relatifs aux fêtes dont il est question. Ils sont de la plus grande curiosité.

Mil trois cent et treize l'année
Fu mainte gent enbesoignée
De fère atouirs et hernois
Por Loeys nostre joeune roys
Qui devoit estre chevalier.
Le roy par son royaume crier
Fist la feste, et fu enjoint
Que chascun riche en tel point
Y venist honorablement.....
. . . .
Là mangoit on a portes ouvertes
Et i servoit-on à cheval.
Si n'i avoit n'a mont n'a val
Ou il n'i éust parement
Et luminaire grandement
Qui chièrement fu achaté;
Mès c'estoit fet par nobleté.
Grans torches ardre en plain mydi
Por ce que je le vi, le di.....
Mès ou fet de la borjoisie
Ot cinq choses de seignorie :
Ce fu luminaire de cire,
Richece en atours plus que dire,
Ne puis en tres grant compaingnie
Et par nuit et jor bien garnie
Toutes manières d'instrumens,

Tous les mestiers en garnemens.
Et d'autre mainte faërie
Est-il bien droit que je vous die
Là vit-on Dieu sa mère rire
Renart fisicien et mire ;
Et si virent lors mains preudommes
Nostre Seignor mangier des pommes;
Et nostre dame sanz esloingne
Avec les trois roys de Couloingne,
Et les anges en paradis
Bien entor quatre vingt et dis ;
Et les ames dedenz chanter.
Et si vous puis bien créanter
Qu'enfer i fu noir et puant
Les ames getant et ruant.
Dyables y ot plus de cent
Qui tuit sailloient adjecent
Por les ames à elz atrère
A cui faisoient maint contrère.
Là les creiit-on tormenter,
Et les véoit-on démenter.
Le mercredi un vent venta
Qui les cortine adenta
Et dérompi ; mès redreciées
Furent tost et apareillées.
Nostre Seingnor au jugement
I fu et le suscitement.
Là fu le tornai des enfanz
Dont chascun n'ot plus de diz anz.
La vit-on Dieu et ses apostres
Qui disoient leurs patenostres ;
Et là les inocens ocirre ;
Et saint Jehan metre a martire
Véoir pot-on et décoler ;
Feu, or, argent aussi voler ;
Hérode et Caryphas en mitre

Et Renart chanter une épitre
Là feu véu et evangile.
Crois et floz et Hersent (1) qui file ;
Et d'autres part Adam et Ève
Et Pilate qui ses mains leve ,
Roys a fève et homes sauvages
Qui menoient grant rigolas.
Entre joeunes , viex et ferranz
Tout ce firent les tisseranz.
Corroier aussi contrefirent
Qui leur entente en ce bien mirent
La vie de Renart sanz faille
Qui menjoit et poucins et paille. (2)
Mestre Renart i fu evesque.
Véu et pape et arcevesque.
Renart i fu en toute guise
Si com sa vie le déguise
En bière , en crois et en cencier ,
Et en mainte guise dancer.

(8) MM. Villemain et St-Marc-Girardin sont pour ainsi dire les premiers en France qui nous aient révélé la nonne de Gandershein, l'un dans son cours si spirituel de *Littérature française,* l'autre dans ses savantes leçons sur l'*histoire de l'Allemagne*. M. Villemain a même traduit et apprécié avec cette finesse d'analyse qui caractérise tous ses jugemens, un fragment de la pièce intitulée *la Conversion de Gallicanus.* M. St-Marc-Girardin, lui, s'est borné à dire seulement quelques mots des œuvres théâtrales de Rhoswita : mais il a parlé surtout de son poëme *des Othons*, dont il a fort bien fait sentir l'importance littéraire. — Le théâtre de cette femme célèbre, qui n'a jamais été traduit en français, va paraître très prochainement sous cette forme, grâce aux soins de M. Charles Magnin.

FIN.

(1) Hersent est la femme du *renard* dans le roman de ce nom.
(2) Paille pour *poule*.

POST-SCRIPTUM.

Ce qui précède était déjà livré à l'impression, et j'avais terminé mon travail quand je découvris dans mes recherches à la Bibliothèque royale un manuscrit du fonds Saint-Germain, coté sous le numéro 1047, ayant pour titre : *Ministres et Favoris*, et ne portant pas de nom d'auteur.

Une petite note imprimée, collée au bas du premier feuillet, porte : *Ex bibliothecâ MSS. Coisliniana, olim Segurianâ, quem illust. Henricus du Cambout, dux de Coislin, par Franciæ, episcopus Metensis, etc., monasterio sancti Germani à pratis legavit. An M. DCC. XXXII.*

Ce manuscrit, qui commence par une liste des noms *des principaux ministres* qui sous divers rois ont gouverné les affaires de France, contient pour second morceau le complément de la liste que je viens de citer. C'est *le recueil de ceux qui ont esté en plus grande considération et faveur près de nos Roys, et ont eu la principale administration de leurs affaires, avec les charges et les gratifications qu'ils en ont reçues, depuis le règne du Roy Robert, jusqu'à celui du Roy Henri 4e.*

J'ai cru devoir en extraire, malgré sa longueur, la dissertation qui concerne Pierre de la Brosse, d'autant plus qu'elle confirme un doute que j'avais émis avant de la connaître, relativement à la basse extraction de ce favori et qu'en même temps elle offre sur lui, sur son pouvoir et sur sa famille des renseignemens curieux. (Voir le numéro 3 des notes.)



Pierre de la Broce

CHAMBELLAN DU ROY.

Tous les historiens tant vieux que modernes, conviennent que Pierre de la Broce fut eslevé par le roy Philippe, 3e fils de Saint-Louys, a un si haut degré d'honneur et d'authorité qu'il luy communiquoit ses plus importants secretz, et suivoit en toutes choses ses advis et conseils, de sorte qu'il gouverna pour un temps comme il voulut, le Roy et le Royaume ; mais quelques uns des meilleurs ont fait tort à la mémoire de son nom, estimans qu'il venoit d'une extraction fort basse et abjecte, ayant été simple chirurgien du roy Saint-Louys, et que son fils le roy Philippe l'advança indignement sans aucuns siens mérites ni services, le faisant son chambellan et conseiller, ce qui esmeut si vivement la haine de tous les grands de France contre luy, qu'enfin il fut disgrâcié, mis prisonnier, condemné et exécuté à mort ; car encores que de son patrimoine il ne possédât pas de grands biens, et qu'il eust des parens et alliés bourgeois en la ville de Tours, néantmoins il estoit vrayement gentilhomme de naissance ; et tant luy que son père avoient déjà servi Saint-Louys en des qualités et offices de quelque considération. Les plus grands princes et seigneurs

et prélats du royaume l'aimèrent aussi et honorèrent beaucoup. Bref sa mort regrettée de plusieurs causa un grand estonnement et murmure parmi tout le peuple. Je remarqueray icy ce que jen ay apprins des tiltres mesmes de sa famille qui furent saisis et apportés au thrésor des chartres du roy, et de quelques chroniques anciennes escrites à la main.

La vérité donc est qu'il y a en Touraine un hostel, lieu noble, appelé La Broce, duquel les prédécesseurs de ce Pierre de la Broce prindrent leur origine et dénomination; car dès le règne de Philippe Auguste, ce lieu appartenoit à Pierre de la Broce, qui le tenoit en fiefs du Roy, comme l'on remarque d'une lettre postérieure cottée cy après. Il possédoit aussi des terres et des maisons en sa paroisse de Breies dont il donna toute la desme à l'église de Saint-Estienne de Breies, au mois d'avril, l'an 1213, en présence de Jean archevesque de Tours. Et outre ce, il avoit encores diverses rentes au village de Mitray dans le fiefs d'un nommé Herpin escuyer, assis en la paroisse d'Athéis. Son espouse fut une damoiselle appellée Florence, la quelle Raoul, seigneur de Breres, qualifie noble femme en des lettres de 1224. Elle estoit lors vesve ayant perdu quelques années devant, Pierre de la Broce son mari, qui par testament légua entre autre choses cinq sols de rente au curé de l'esglise de Noastre, pour célébrer tous les ans son anniversaire. Il la laissa mère de deux fils et d'une fille qui fut religieuse. L'aisné des fils, Pierre de la Broce, deuxième du nom, succéda à son père au dit lieu et fiefs de la Broce, et bailla pour tout droits héréditaires à Jean de la Broce, son frère puisnay qui fut chantre de Saint-Pierre de la cour du Mans, une maison assise au chateau de Breires, avec cinq sols de rente et quelques autres revenus à Vitray. Dès son jeune

âge il se mit au service de Dreux de Mello seigneur de Loches en Touraine, fils de Dreux de Mello conestable de France, au quel le roy Philippe Auguste avoit donné la ville et chastellenie de Loches, ce qui s'apprend d'un titre de l'an **1229**, par lequel ce Dreux de Mello le jeune, en reconnaissance des services récens de Pierre de la Broce, luy octroya cent sols de rente annuelle sur son péage de Loches. Il lui donna aussi despuis en augmentation d'un fiefs qu'il tenoit de lui, droict d'usage en sa forest de Bois-oger, tant pour son chauffage que pour les bastimens de ses maisons assises en la paroisse de Breies. Et d'autant plus qu'en l'année douze cens quarante huit, le roi Saint-Louys retira la chastellenie de Loches du mesme Dreux de Mello, sa Majesté conferma lors les dons précédents faicts à Pierre de la Broce, qu'elle intitule par lettres de confirmation : *servientem suum*, c'est-à-dire, son escuyer ou officier domestique de sa maison. Car comme il est certain que *servientes* en ce temps là se prenoient pour escuyers, autrement appelés *valets*, ce nom pareillement signifioit en général ceux qui estoient domestiques et officiers de la maison royalle, quelque charge rang ou dignité qu'ils tinssent en icelle; ce que sans cercher des exemples et tesmoignages ailleurs, on apprend des tiltres mesmes de la famille de la Broce entre les quels il s'en trouve un de l'an **1271**, ou le roy Philippe 3e qualifie Pierre de la Broce fils de celluy cy, *servientem suum*, le quel néantmoins estoit dès lors son chambellan, et l'avoit esté auparavant du roy Saint-Louys, comme il sera prouvé cy après par un autre de l'an **1274**. Matthieu de Villebéon dict le chambellan, fils de Matthieu de Villebéon chambellan de France, prend la qualité d'escuyer et de valet du roy Saint-Louy, ce qui monstre que le mot de *serviens* ou

de valet dans la maison royalle s'approprie aux officiers plus relevés aussi bien qu'aux moindres. Ainsi Pierre de la Broce estant entré au service de Saint-Louys fut de là en advant appelé *serviens*, ou valet du mesme roy, sans qu'on sache toutefois en quelle charge il le servit. Bref ce qui monstre clairement qu'il estoit gentilhomme de race, c'est que depuis il fut mesme honoré de l'ordre de chevalerie, estant deffendu lors par arrest de la cour du roy de ne créer chevaliers personnes qui ne fussent nobles. Car on voit un titre de l'an 1269, par lequel la qualité de chevalier luy est attribuée. il print alliance avec une damoiselle nommée Pétronille, dont toute l'hérédité estoit assise en mesteries de la Coquardière, et de la Jacquelinière; et après le décès d'icelluy, elle se remaria pareillement à un chevalier de Touraine nommé Geofroy de Verets, du consentement duquel estant en la dite année 1269, devant Ytère de Villette, chevalier, bailly de Touraine, elle fit don de tout ses biens patrimoniaux à Pierre de la Broce, fils aîné de Pierre de la Broce, chevalier, son mari et d'elle. C'est ce Pierre de la Broce, qui fut chambellan du roi Philippe, dont il sera parlé cy après plus amplement. Il eust un frère Guillaume de la Broce, auquel en l'année 1266, il bailla en partage vingt livres de rente, assises au village de Nitray, ce qui monstre qu'il n'y avoit pas encore beaucoup de bien dans la maison. Le mesme Guillaume espousa Jeanne de Fourques, de Gille du Fourques, de Philippe Janet et Raoul de Fourcques, frères, citoyens de la ville de Tours, qui promirent luy bailler en mariage pour tous droicts dix-sept livres de rente seulement. Il fut pannetier de monsieur Philippe, aisné fils de Saint-Louys, advant qu'il parvint à la couronne; et l'ayant accompagné au

voyage d'outre-mer, l'an 1270, il y fit son testament ès héberges devant Carthage, duquel il establit éxécuteurs Marie Pinet, Colin le Maire et Estienne de Tannay chevaliers, Pierre de la Broce son frère, Pierre Barbo, Gilles de Fourques et autres. Jeanne de la Broce leur seur fut mariée à Bartelemi le Maire de la Cousture, et outre celle là ils en eurent trois autres qui se rendirent religieuses.

Quand à Pierre de la Broce, 3e du nom, fils aisné de Pierre de la Broce chevalier, et de Perronelle son épouse, il demeura seigneur du lieu et fiefs de la Broce, en augmentation duquel le roy Philippe son maistre luy donna despuis le fiefs que Rideau seigneur de Breies, tenoit de sa majesté, avec tous droits de justice et de seigneurie, excepté seulement le ressort, dequoy il y eust lettres expédiées à Loches l'an 1275, où le roy déclara expressement que le mesme fiefs de la Broce estoit aussi mouvant de sa majesté dès l'an 1250 ou environ. Ce Pierre de la Broce espousa Philippe, fille de Mathieu de Saint-Venant, duquel nom il y y eust despuis un mareschal de France. De là il fut establi par le roi Saint-Louys, chastelain du chasteau de Nogent L'erenebert, appelé maintenant Nogent-le-Roy, comme il se recueille d'un acte de l'an 1264. Et ensuite sa majesté l'honora de la dignité de son chambellan qui estoit lors une des premières de sa maison, tant s'en faut quelle l'ait tenu jamais pour chirurgien ou barbier, ainsi que nos historiens modernes escrivent. Car aux contrats de partage et de mariage de Guillaume de la Broce son frère, et de Jeanne de la Broce sa sœur, datés de l'an 1266, cette qualité de chambellan du roy Louys luy est expressement donnée par Enguerrant seigneur de Coucy, de Montmirail, et d'Oisy, et

Marguerite de Puctoves, vendans lors au même Pierre de la Broce et à Philippe de Saint-Venant son espouse, cinquante livres de rente. Ils l'intitulent aussi chambellan de monseigneur le roy, et Vincent archevesque de Tours, luy attribue encore pareil tiltre en des lettres de l'an 1268. Ces lettres portent qu'estant en la présence du dit archevesque, il ordonna entre autres choses que, si Philippe sa femme le survivoit, elle jouiroit de tous les héritages par eux acquis, et que quand l'esné de leurs enfans seroit parvenu en atge de majorité, il auroit pour luy et pour ses frères l'hostel et lieu de la Broce tel qu'il estoit avec les appartenances d'icelluy, les quelles choses luy estoiont eschéues de la succession de son père au temps qu'il mourut. Philippe consentit aussi que, si par la mort de Pierre de La Broce son mari, le bail et gouvernement de leurs enfans luy eschéoit et que par après elle vint à se remarier, il seroit transféré à maistre Pierre de Bevais, à Mathieu Pinet, chevalier, ou à Philippe Barbe cousins des mesmes enfans, l'aisné d'iceux appelé Pierre de la Broce, lors accordé en mariage avec Annette de Senlis, fille de Brient de Senlis, citoyen de Tours et de Pilette sa femme ; mais en l'année 1269, de la Broce, chambellan du roy, et Philippe son espouse, firent casser les conventions et promesses de l'alliance. Leurs autres fils s'appeloient Jean de la Broce, qui fut d'esglise, et Guillaume de la Broce. Ils avoient pareillement trois filles, dont l'esnée Perrinette de la Broce, fut mariée dès l'an 1266, avec Estienne de Jannay, fils de Guillaume de Jannay chevalier, auquel elle porta entre autres choses vingt cinq livres de rente pour dot. La jeune, dicte Emmite ou Amicie de la Broce, espousa despuis Simon, seigneur de Boisgency sur Loire, et la 3e nommée Isabeau de

la Broce, éust pour mari, Mathieu de Villebéon, escuyer, valet du roy Philippe, comme il sera remarqué particulièrement cy après. De mesme Pierre de la Broce leur père acquit en la dite année 1269, de Jean comte de Roncy, seigneur de Pierrepont, et d'Isabeau sa femme, cent livres tournois de rente, les quelles ils prenoient tous les ans sur les coffres du roy. Auquel temps aussi Robert comte de Dreux et de Montfort seigneur de St. Valery, premier du sang royal, luy donna droit d'usage en tous ses boits et forets tant pour brusler que pour bastir. Bref, le roy Saint-Louys allant pour la seconde fois en la terre saincte, ce Pierre de la Broce son chambellan, l'y accompagna, et après, la mort de sa majesté advenue devant Thunes l'an 1270, Philippe 3e son fils et successeur le retint de sa maison avec la mesme dignité de chambellan; ce qui tesmoigne que les services par luy desjà rendus au père estoient considérables et qu'il y avoit en luy quelques mérites particuliers pour les quels le fils voulut le conserver près de sa personne. Mais l'affection et faveur que Philippe tesmoigna par cette action à Pierre de la Broce, l'eslevèrent incontinent après en un plus haut point; car sa majesté luy donna en peu de temps de grands biens, avança ses parens et alliés à diverses charges, et print une telle confidence en sa fidélité qu'elle luy communiqua ses plus importantes affaires, n'entreprenant rien de là en advant que par son conseil. En un mot tous les grands du royaume se mirent à le caresser et honorer à l'exemple du roy. Ce qu'encores qu'on ne recognoisse pas clairement par les histoires, néantmoins les tiltres que j'ay véus en rendent un asseuré tesmoignage. J'en inféreray briêfvement la substance en cette narration. Premièrement

le roy Philippe luy donna les villes, chasteau et chastellenie et prevosté de Langes en Touraine, avec tout ce qu'il avoit ès fiefs et domaines qui en dépendoient. Ensuite de quoy il manda à tous les vassaux et serviteurs qui tenoient de sa majesté, qu'ils eussent à entrer en la foy et hommage de son bien amé et féal chambellan, Pierre de la Broce. Les lettres en furent expediées à S. Herme en Poitou, au mois d'avril l'an **1271**, et en conséquence d'icelles il n'y eust aucun pour noble ou puissant qu'il fut, qui ne reputât à honneur de le recognoistre, et le gratifier de tout ce qui pouvoit apporter de la décoration à cette seigneurie ou en augmenter les revenus; car dès la, mesme année, Maurice seigneur de Craon et de Sable Séneschal d'Anjou, de Touraine et du Maine, luy céda à perpetuité pour luy et pour les siens un marc d'argent au poids de Tours, ou cinquante sols tournois pour chaque marc, les quels il avoit droit de prendre de chasque cinquante livres déues au seigneur de Langes avec plusieurs autres droits et redevances. Berthelemy seigneur de l'isle Bouchard et de Rochefort, chevalier, dont la succession fondit despuis dans la maison de la Trimouille, luy escrivit aussi deux lettres en l'année **1272**, par l'une des quelles dattée de le vendredy après l'octave de Pasques, il luy manda que volontiers il luy feroit la foy de ce qui appartenoit à Langes, pour mériter son amitié; mais que tenant à un seul homage du roi ce qu'il avoit en ce lieu de Langes et à l'isle Bouchart, il luy convenoit de pourchasser envers sa majesté à ce qu'il n'i reçeut aucun domage, et d'autant qu'il estoit travaillé des gouttes qui l'empeschoient de se trouver lors à l'armée dressée pour aller contre le comte de Foix, il le supplia de le remonstrer au roy, en l'asseurant qu'il ne

manqueroit de luy envoyer autant de chevaliers bien appareillés comme il devoit. Par l'autre, escrite de Chinon le mercredy après les octaves de la feste St Nicolas de may, il recognut devoir estre son homme de foy pour raison des choses qu'il avoit à Langes et en la chastellenie, promit de luy en faire la foy et homage sitost qu'il seroit en Touraine, et le pria de l'exempter s'il n'avoit peu estre à Tholose au mois des Pasques dernières avec chevaux et armes, suivant semonce qu'il luy en avoit faicte advouant estre pour cela en son respit, et obligé à luy faire l'ost et la chevauchée toutes les fois qu'il l'en requerroit. Quelques mois après, Alix dame de St. Michau sur Loire, vefve de Hugues de Bauçay, chevalier, donna purement au mesme Pierre de la Broce, seigneur de Langes, chambellan du roy, pour luy et pour ses successeurs, une tour qu'elle avoit en sa seigneurie de Langes, assise au lieu ou le chasteau de Langes souloit estre, et toutes les places qui luy appartenoient entre les tours appelées la tour du roy et la tour de l'isle: Cette tour de l'isle estoit ainsy nommée à cause que les seigneurs de l'isle Bouchard la possédoient d'ancienneté; mais ayant esté baillée par Barthelemi de l'isle Bouchart à Pierre de Brion chevalier, au mariage d'Alix de l'isle Bouchart, sa seur, avec des rentes, vignes, et censives qui en dépendoient, il la retira despuis de leurs mains pour quelques rentes qu'il leur assigna à Velaines, et en fit don gratuit et perpétuel à Pierre de la Brosse, par lettres du mois de novembre 1272. Guillaume l'archevesque, sieur de Partenay, de Vonvent et de Taillebourg, et de Montfort et de Rotrou, luy quitta pareillement cent livres de rente qu'il avoit droict de prendre sur la prevosté de Langes, avec le consentement de Jeanne

de Montfort son espouse. Ensuite de quoy, Hardouin seigneur de Maillé, chevalier, entra en sa foy et homage à cause de toutes les terres qu'il tenoit aupavant du roy dans la Touraine, soit qu'elles fussent dans la chastellenie de Langes ou non. Geoffroy seigneur de Montbason chevalier, luy donna encores despuis, le fief dict de Broces, assis auprès de Tours, lequel Bernard Femant tenoit auparavant de luy pour se relever de là en advant du roy immédiatement. D'ailleurs, monsieur Charles roy de Sicile, duc de la Pouille, prince de Calabre, sénateur de la ville de Rome, comte d'Anjou, de Provence et de Forqualquier, vicaire général de l'empire en la Toscane, frère du feu roy St. Louis, considérant l'affection que le roy Philippe son nepveu portoit à ce sien chambellan, il désira de sa part l'honorer de quelques gratifications; car par lettres scellées à Florence le 17e jour de juillet, l'an 1273, il luy donna le fiefs que souloit tenir de luy feu Jean, comte de Vendosme, tant en la ville et chastellenie de Langes que dehors icelle, appellé le fiefs de Lavardin, à cause qu'il avoit apartenu autrefois à Geoffroy de Lavardin, chevalier, mandant à Marie de Roye vefve du dit mesme comte Jean, qu'elle luy en rendit la foy et homage comme à son seigneur, ce qu'elle fit deux ans après en la présence de Mathieu de Roye, chevalier, son frère, de maistre Pierre de Bevais doyen de Bayeux, de Fouques de Loudon archidiacre de Ponthieu en l'église d'Amiens, de Thibaut de Bonnes chantre de Rheims, de Jean de Caux, chanoine de Coutances et de Guillaume de Crespy chancellier de St. Quentin qui fut despuis chancellier de France. Bref, le pape Grégoire X voulant contribuer aussi quelque marque de faveur au mesme Pierre de La Broce, il luy oc-

troya permission de construire une chappelle en son propre fonds du chasteau de Langes et d'y avoir un chapellain ordinaire pour célébrer la messe, mendant à l'archevesque de Tours, qu'il ne luy fit aucun empeschement en cela.

Le roi Philippe donna de plus à ce sien chambellan et conseiller, les chasteau, ville et chastellanie de Chastillon sur Indre en Touraine, avec toutes les appartenances. Ensuite de quoy Geoffroy seigneur de Montbason fils, de celluy dont à esté parlé çy dessus, leur fit hommage de ce qu'il tenoit auparavant du roy en la mesme chastellenie, et luy en bailla des lettres au mois de septembre l'an **1274**, par lesquelles il prend la qualité d'escuyer; et à l'entour du scean il y a escrict : *Geoffroi de Montbason valet*, ce qui monstre évidemment qu'escuyer et valet signifioient une mesme chose. Jeanne dame du Vierzon et de Mezières en Brene, terre décorée despuis du tiltre de marquisat, Geoffroi de Pruilly et autres chevaliers de marque, se reputèrent aussi bienheureux d'entrer en la foy d'un si puissant seigneur, et le roy son maistre pour rehausser d'autant plus le fief de Chastillon, y annexa incontinent après le fief du chasteau et de la chastellenie de Palluau, duquel Geoffroi de Palluau, chevalier, seigneur de Montrésor, luy fit hommage au nom des enfans de feu Pierre de Palluau chevalier, jadis son oncle, luy donnant aussi de sa part tout ce qu'il avoit tant en domaines qu'en fiefs et arrière fiefs à Chastillon et à Saint-Cyrant.

De là le roy continuant ses gratifications et bienfaits à l'endroit du mesme Pierre de la Broce, il luy donna encores la terre et seigneurie de Damville en Normandie, érigée despuis en duché et pairrie de France avec celle des Charmettes

qui en dépend, pour les tenir de sa couronne à une seule foy et hommage; et affin de les rendre plus seigneuriales, il luy octroya en icelles toute haute et basse justice, avec le plet de l'épée, et le pouvoir de vendre le bois de Damville, appellé vulgairement Taillis, sans payer à sa majesté aucun tiers ni dangers. Les lettres qui en furent expédiées au mois de décembre l'an 1275 sont considérables, d'autant qu'elles contiennent un témoignage rendu par la propre bouche de sa majesté, du zèle et de l'affection singulière que ce Pierre de La Broce avait pour son service, et du soin continuel qu'il prenoit pour le bien et l'utilité de ses affaires. En voylà la coppie.

Philippus dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod nos dilecto cambellano et fideli nostro Petro de Brocia, domino Langosii et Damvillæ, quem devotionis et promptitudinis zelum ad nos habere et gerere per experientiam cognoscimus, dum grata nobis impendet obsequia, et nostras utilitates sollicitè procurat, concedimus tamquam bene merito, ut tàm ipse quam sui hæredes legitimi de suo corpore procurati vel procurandi in totâ terrâ sua de Damville et de Charmettes, Ebroicensis Diocesis, quam de nobis ad unum feodum et homagium unum tenet, et eorum pertinentiis et appendiciis universis, habeam de cætero altam et bassam justitiam omnimodam, atque spata placitum et quæcumque ad spata placitum pertinent, vel possunt quomodo libet pertinere; et quod nemus, quod idem Petrus habet juxta domicellam vocatam vulgariter le Tailly, absque tertio dangerio, àmodo possent vendere liberè, quando et quoties eis placuerit, nostrâ vel successorum nostrorum licentiâ non pe

titá, etc, actum Parisiis anno Domini **1257**, *mense decembri.*

Sa majesté luy fit outre cela don de diverses sommes notables, desquelles il acquit de son chef plusieurs autres belles terres, rentes, et revenus. Car il achapta de Guillaume de Fienes chevalier, et de madame Blanche sa femme, le chasteau et la chastellenie de la Loupelande, et de Gillebert de Prullay, escuyer, fils de Pernau de Prullay chevalier, la chastellenie et la terre de Moliberne, tenue de la maison de Guillaume de Roche, sénéchal d'Anjou au temps du roi Philippe-Auguste. Des quelles seigneuries il fut mis en possession et saisine par Hugues d'Alonne, chevalier, bailly d'Anjou, au nom de monsieur Charles de France, roy de Sicile, comte d'Anjou, de qui elles estaient mouvantes; et pour considération du bon et loyal service qu'il avait faict à celluy roy, le mesme bailly du conseil et de la volonté des gens de sa majesté, octroya tous les droits seigneuriaux qui en pouvoient estre déus par lettres passées à Paris le dimanche après la Saint-Martin d'hyver, l'an 1272.

Ensuite de quoy Raoul de Clermont, dit de Nécile, qui eut pour femme Alix de Dreux, vicomtesse de Chasteaudun, princesse du sang royal, et fut depuis conestable de France sous Philippe-le-Bel, ayant faculté de retirer par droit de lignage la chastenie de Loupelande, tint pareillement à faveur d'y renoncer au profit de l'acquéreur, lequel continuant à faire proffiter les dons du roi son maître, acquit encore de Marguerite de Saint-Valérian dame de Saint-Valery, la terre et maison de Fins près de Vraçay en Béarn, tenue en fiefs de sa majesté, de Guillaume Maingot seigneurs de Surgens, et de Sodèle dame de Chevreuse, sa femme, cent

cinquante livres de rente sur la prevosté de la Rochelle; de Geoffroy seigneur de Rochefort, chevallier, et de Philippe dame de Rochefort, et de Cournille son épouse, cinq cens cinquante livres aussi de rente, qu'ils tenaient en fiefs et hommage lige du Roy, dans le même territoire de la Rochelle; d'Arthaut chevalier, seigneur de Mirebeaux, deux cens autres livres de rente sur le trésor du Roi, lesquelles feu monsieur Alfonse de France, comte de Poitiers, frère de Saint-Louis avait données à Ponce jadis seigneur de Mirebeaux, son père, quand il lui fit hommage lige du chasteau de Mirebeaux et de ses appartenances jusques à ce qu'il eut recouvert sa terre qu'il avoit en l'isle d'Oleron, perdue pour le service du même comte, et la quelle Arthaut son fils n'avoit peu encores recouvrer. Il acquit aussi de Jean de Fontaine escuyer et de Méline du Breuil sa femme, cinquante livres de rente sur le temple, les quelles le feu roy Saint-Louys avait données à Pierre de Fontaine, chevalier, père dudit Jean, sauf l'usufruict d'Agnès de Blarencourt vefve de ce Pierre qui s'estoit remariée à Renier de Vandeuil, chevalier.

Finalement, les plus grands du royaume voyans comme le roy gratifioit en tant de sortes ce sien chambellan, ils se pleurent aussi à luy départir de leurs biens, terres et revenus à l'imitation de sa majesté; car outre ce qui en a esté déjà remarqué çy devant, monsieur Robert comte d'Artois fils de monsieur Robert de France, père de Saint-Louys, luy donna pour luy et pour ses héritiers cinquante livres tournois de rente sur son Thonlieu d'Arras; Robert de Flandre dict de Béthune, comte de Nevers, advoué de Béthune et seigneur de Revremonde, fils aisné de Guy de Dampierre comte de Flandres, et Yoland de Bourgogne comtesse de Nevers son

espouse, princesse du sang royal, luy firent don de leur hostel et village de Chemery, avec la taille, le cens, le four bannal, la justice haute et basse, le colombier et les vignes du lieu , six arpens de pré assis en la prerie de Coffy, l'estang de Beaumont et autres héritages, à condition que luy et ses heritiers rendroient tous les ans à eux et à leurs successeurs comtes de Nevers, une paire d'esperons dorés, seulement en la ville de Nevers au jour et feste de la Pentecouste. Sur quoy y ayant eu par après quelque différent méu par Jean de Châlon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort qui avait espousé Alix de Bourgogne, seur de Yoland comtesse de Nevers, touchant les estans de Chemery, qu'il prétendait luy appartenir, il luy permit néantmoins d'en jouir et de les faire pescher jusques à un certain temps. Le mesme Robert de Flandres, comte de Nevers, luy donna d'abondant cent livres de rente à prendre sur sa prevosté de Nevers par lettres du moys de septembre l'an 1272. Guy de Chastillon comte de Saint-Paul, marié avec Machaut de Brabant, mère de monsieur Robert comte d'Artois, luy fit aussi don de trente livres parisis de rente, tous les ans, sur son péage de Luchen. Guy comte de Flandres, marquis de Namur, père de Robert de Flandres, luy octroya cent livres de revenu sur les foires de la ville de Lille, et Pierre de Barbet, archevesque et duc de Rheims, pair de France, auparavant chancellier du Roy luy en donna cent autres à prendre sur le temple tant qu'il jouiroit de l'archeveschê de Reims. Bref, frère Hierosme ministre général de l'ordre des frères mineurs, dit vulgairement *cordeliers*, l'ayant choisi pour protecteur de son ordre en la cour de sa majesté, l'associa aux oraisons et suffrages du dit ordre par lettres passées à Tours en mois de may

l'an 1275, où il le qualifie chambellan et conseiller du Roy Philippe.

Mais la faveur ne s'estendit pas seulement sur la personne de Pierre de la Broce; ains elle passa à aucuns de ses parens et alliés, entre lesquels Pierre de Bevais, cousin de Philippe de Saint-Venant sa femme, fut par son moien fait premièrement clerc du roy et chantre de Rheims; puis doyen de Bayeux, et enfin evesque du mesme lieu et conseiller du roy. Philippe Barbe son parent s'en ressentit aussi, ayant esté pourveu à sa récommandation de l'office de Bailly de Bourges. Et pour n'oublier ses propres enfans, après avoir rompu le mariage traicté entre Pierre de la Broce, son fils aisné, et Amette fille de Brient de Senlis, bourgeois de Tours, il eust tant de crédit auprès de Puy de Thoars seigneur de Thalemont qu'en 1273 il consentit de laisser pour épouse à son dict fils sa propre cousine Jeanne de Partenay, fille de Hugues l'archevesque, seigneur de Partenay, qui pour lors estait l'une des plus grandes et illustres familles de Poitou. Ensuite de quoy la mesme Jeanne luy fut mise entre les mains pour la garder en sa maison jusques à ce que son fils et elle eussent attaint l'atge capable de consommer le mariage; mais je ne sçay pour quel sujet cette alliance ne s'accomplit point encores, car il y a lettres de l'an 1274, par lesquelles Guillaume, archevesque, seigneur de Parthenay frère de Jeanne quitta Pierre de la Broce des conventions susdites, le suppliant de luy restituer et renvoyer sa sœur. Néantmoins ce mesme Pierre ne laissa pas de marier deux de ses filles en très bons et nobles lieux; car il en fit espouser l'une nommée Amicie de la Broce, à Simon, fils du seigneur de Boisgency, qui descendait de Raoul de Boisgency, chevalier, et de Mahault de Vermandois

sa femme, princesse du sang royal de France, laquelle Amicie estant demeurée vefve se maria despuis avec Philippe de Vereze. L'autre appellée Isabeau de la Broce fut baillée par luy en mariage à Matthieu de Villebéon escuyer, vallet du roy, fils et héritier principal de Matthieu de Villebéon, chevallier, chambellan de France, seigneur de Villebayonne, de Baudainville, parent proche de feu Pierre de *Villebéon*, aussi chambellan de France, auquel le roy Saint-Louys avait porté tant d'affection à cause de sa vertu et sainteté de vie. Le contrat s'en passa sous le nom et authorité du roy Philippes au mois de may, l'an 1274, pour lequel Pierre de la Broce promit entre autres choses d'assigner à sa fille cent livres tournois de rente, qui luy estaient deus à Chartres, et deux mille livres parisis; puis ayant esgard que Périnelle de la Broce, son aisnée, femme d'Estienne de Jannay chevalier n'avait pas eu si ample dot que les deux dernières, il luy transporta en accroissement de sa portion, la ville, chastelenie et terre de Moliherne, avec les fiefs, arrière fiefs, et autres choses qui en dépendoient, à la charge toutefois, que si les descendans de son corps venaient à faillir dans le troisiesme degré, la dite chastelenie retourneroit à son père et mère ou à leur héritier seigneur de la Broce, ce que consentit Estienne de Jannay mary de Perrenelle, par lettres passées au mois de septembre, l'an 1277. Bref, le mesme Pierre de la Broce maria encore sa nièce Perrenelle, fille de Guillaume de la Broce son frère, avec Robertin de la Ferté, fils de feu Robert de la Ferté et d'Aurore sa femme, qui pour lors estoit remariée à Jean de Gusarges; ce qui fut accordé en présence de Herbert de Lachapelle, chevalier, séneschal de Poitou, de Philippe de Glocester, cousin de Robertin, et autres.

Je ne puis oublier icy qu'un peu advant la grande prossivité de ce Pierre de la Broce, soit par un désir de gaigner ou autrement, il contracta une société avec Jean Sarrazin chambellan du roy Saint-Louys, pour créer le trafic et commerce de marchandise. A laquelle fin ils s'obligère t ensemble en la somme de dix mille livres à Jean Dacre bouteiller de France, fils de Jean de Brienne roi de Hiérusalem et d'Acre, à Erart de Valery chambrier de France et conestable de Champagne, et à Imbert de Beaujeu conestable de France. Et bien que despuis Pierre parvint à tel point de grandeur que toutes les affaires de l'estat passoient par son conseil, néantmoins il ne laissa pas de continuer la mesme société qui dura jusques à la mort de Jean Sarrasin avenue l'an 1275; car Agnès sa vefve s'en estant retirée, le doyen de l'esglise de Paris maistre Henry de Vehelay, trésorier de Laon, despuis chancellier de France, maistre Jullien de Senlis chanoine de Beauvais, Jean Sarrasin le jeune, et Philippe dit le Voyer, exécuteurs du testament du deffunct, approuvèrent la dissolution qu'elle en fit.

Voilà comme vescut et se comporta celluy qui pour sa grande puissance et authorité près du roi Philippe, est comparé par un historien du temps *au cèdre de Liban eslevé au-dessus des autres arbres*. Mais il s'esméut enfin un tourbillon de vent qui le porta par terre, l'an 1277, sans qu'on ayt sceu au vray d'ou en provint la cause, sinon de l'ennui qu'aucuns conçurent contre luy, ce qui causa parmi le peuple grand estonnement et murmure; car Guillaume de Nangis moyne de l'abaye de Saint-Denis qui vivait lors, en parle ainsi dans sa chronique latine escrite à la main, *anno* 1277 : — *Quidam cambellanus Regis Franciæ, Petrus de Bricia dictus, qui, apud*

dominum suum et regni principes magnus et honoratus valdè diù fuerat, invidiâ quorumdam contrà se excitatâ, Parisiis latronum communi patibulo est suspensus. Cujus causâ mortis apud vulgus incognitâ, magnam cunctis qui audierunt admirationem ministravit. Et dans une autre chronique composée en françois, il dict : — *Après l'an de grâce* **1277**, *Pierre de la Broche chambellan le roi de France, grand homme envers son seigneur et de li moult amé, et envers les prinches de son royaume noblement honnouré, fut pendu à Paris au commun gibet des larrons. La cause et l'acheson de sa mort mescogneue et non sçeue envers le même peuple administra grant matère d'admiration, et en furent les gens si esbahis que chacun s'en merveilloit.*

Neantmoins le mesme autheur en l'histoire qu'il a faite du roy Philippe troisièsme, semble tenir que la cause de la ruine procéda de ce qu'après la mort subite de monsieur Louys de France, fils aisné de sa majesté, avenue l'an **1276**, il tascha de luy planter le soupçon en l'ame, que ç'avoit esté la reyne Marie de Brabant sa seconde femme qui l'avoit fait empoisonner, et qu'elle en désiroit faire autant de tous les autres du premier lict, affin que ceux de son mariage péussent parvenir à la couronne. Ce qu'aucuns modernes escrivent qu'il projetta, de crainte que la nouvelle reyne pour posséder seule le cœur du roy, ne le rendit odieux à sa majesté, estimant qu'il estoit plus expédient de l'advancer que d'attendre de la main d'icelle le coup de sa disgrace. Tant y a, qu'un an après, certaines lettres ayant esté apportées au roy, dont le contenu demeura secret entre les plus privés conseillers, il fut arresté au bois de Vincennes et emmené prisonnier premièrement à Paris ; puis de là conduict

à Janville en Beausse, de quoy Pierre de Bevay, évesque de Bayeux, cousin de sa femme ayant eu advis, il sortit promptement du royaume, et se retira à Rome où il demeura longtemps sous la protection du pape et de l'église. Cependant on remena à Paris Pierre de la Broce, lequel y fut condamné et exécuté à mort avec cette circonstance remarquée en l'histoire, que les ducz de Bourgogne et de Brabant, et Robert d'Artois assistoit à l'exécution.

Les terres et chastellenies de Langes, de Chastillon sur Indre et de Danville, lesquels le roy son maistre lui avoit données furent confisquées, et revindrent par ce moyen à la couronne; et les deux premières y demeurans réunies, Philippe-le-Bel donna despuis celle de Danville à Matthieu seigneur de Montmorency, chambellan de France, dont les descendens l'ont possedée jusques à ce jourdhuy. Quand aux autres biens du mesme Pierre de La Broce, il en demeura quelque chose à ses enfans, nonobstant la confiscation d'iceux. Car par lettre de l'an 1229, le roy permit à Simon de Boisgency, mari d'Amicie de La Broce, de vendre à Pierre de Chambly dict Kideus et à Jean Poucin ses chambellans, deux cents livres de rente sur la prevosté d'Orléans, les quelles Pierre de La Broce luy avoit baillées en mariage, nonobstant qu'elles fussent eschéues à sa majesté par forfaiture. Le roy Philippe-le-Bel, restitua aussi despuis à Pierre de La Broce, fils aisné du deffunct, la maison et terre de St Cyrânt en Berry avec tout ce qui en dépendoit, tant à Chastillon sur Indre qu'ailleurs, acquis par son père, de Geoffroy du Paluau, seigneur de Monthésor, ce qui s'apprend d'un tiltre de l'an 1294, ou la qualité de chevalier luy est attribuée. Et au seau de ses armes qui y sont composées

de trois bandes avec une bordure, il y a inscrit : *Sigillum Petri de Brocia domini de S. Sigeranno militis.* Il transporta aussi par eschange à monsieur Philippe de Véretz chevalier et à madame Amicie de La Broce, lors sa femme, quatre vingt livres de rente qu'il avoit en Touraine au lieu de ce qui leur appartenoit en la terre de Boisgency du costé de la dicte dame : c'est à sçavoir, toutes les isles qu'ils avoient audessus et audessous du pont de Boisgency, et trente livres parisis de rente sur la prevosté de Haurens d'Areux, vulgairement dict de St-Caux, et sur celle de Beauce en la chastellenie de Boisgency, auquel eschange il est encores qualifié chevalier.

FIN.

IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN,
rue Mignon, 2.

